

Journal officiel de l'Union européenne

C 201



Édition
de langue française

Communications et informations

57^e année
30 juin 2014

Sommaire

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION
EUROPEENNE

Parlement européen

2014/C 201/01

Rapport sur la gestion budgétaire et financière — Section I: Parlement européen — Exercice 2013 . . . 1

FR

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

PARLEMENT EUROPÉEN

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

SECTION I: PARLEMENT EUROPÉEN

EXERCICE 2013

(2014/C 201/01)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	3
I. GESTION FINANCIÈRE: GÉNÉRALITÉS	3
A. Recettes	4
B. Budget initial et budgets rectificatifs	4
C. Engagements et paiements.	5
D. Reports de crédits de 2013 à 2014.	5
E. Utilisation des reports de 2012 à 2013.	5
F. Crédits ouverts sur recettes affectées	6
G. Annulations de crédits courants	7
H. Virements.	8
H.1. Virements de crédits provisionnels hors ramassage.	11
H.2. Virements d'autres sources hors ramassage.	12
H.3. Virement C12 dit «de ramassage»	13
II. GESTION FINANCIÈRE PAR CHAPITRE	16
A. Chapitre 1 0 «Membres de l'institution»	18
B. Chapitre 1 2 «Fonctionnaires et agents temporaires».	18
C. Chapitre 1 4 «Autres personnels et prestations externes».	19
D. Chapitre 1 6 «Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution»	20
E. Chapitre 2 0 «Immeubles et frais accessoires»	21
F. Chapitre 2 1 «Informatique, équipement et mobilier»	22
G. Chapitre 2 3 «Dépenses de fonctionnement administratif courant»	23
H. Chapitre 3 0 «Réunions et conférences»	24

	Page
I. Chapitre 3 2 «Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion»	24
J. Chapitre 4 0 «Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes».	25
K. Chapitre 4 2 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»	26
L. Chapitre 4 4 «Réunions et autres activités des députés et anciens députés».	27
M. Titre 10 «Autres dépenses»	27
III. OBJECTIFS 2013 ET RÉSULTATS	27
A. Poursuite des aménagements institutionnels liés au traité de Lisbonne	27
A.1. Soutien à la recherche	27
A.2. Gestion des connaissances	28
A.3. Codécision et avis conformes en matière de politique extérieure.	28
A.4. Amélioration des services liés à la séance plénière	29
B. Stratégie de communication et préparation de la campagne d'information pour les élections de 2014	29
B.1. Activités organisées au niveau central	29
B.2. Activités décentralisées	30
B.3. EYE.	30
B.4. Progrès réalisés au niveau du projet de Maison de l'histoire européenne	30
B.5. Amélioration des services aux visiteurs	30
C. Adaptations institutionnelles découlant de l'adhésion de la Croatie	30
D. Poursuite de la réalisation des programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de l'administration du Parlement.	31
D.1. Politique immobilière	31
D.2. Politique environnementale	32
D.3. Politique de restauration	33
D.4. Poursuite de la modernisation des technologies de l'information/Sécurité.	33
D.5. Relations avec les parlements nationaux.	33
D.6. Restructuration approfondie des services de sécurité	34
E. Autres mesures de modernisation	34
E.1. Amélioration des services aux députés.	34
E.2. Gestion financière et budgétaire	34
E.3. Gestion des ressources humaines	36
E.4. Gestion des documents et des archives	36
F. Évolution d'ensemble de la structure du secrétariat général (groupes politiques inclus)	36
ANNEXES	39
Annexe I — Relevé des virements «C» au cours de l'exercice 2013.	39
Annexe II — Relevé des virements «P» au cours de l'exercice 2013	42
Annexe III — Exécution des crédits de 2013	44

INTRODUCTION

1. Le présent rapport analyse la gestion budgétaire et financière du Parlement européen pour l'exercice 2013. Il décrit l'utilisation des ressources financières ainsi que les événements qui ont eu une influence notable sur les activités de l'exercice (parties I et II) et expose de façon synthétique les résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés à l'année 2013 (partie III).
2. Le rapport a été rédigé conformément à l'article 142 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil ⁽¹⁾, ci-après «règlement financier», et à l'article 227 du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 ⁽²⁾. L'analyse effectuée se fonde sur les comptes budgétaires provisoires arrêtés par le comptable.

I. GESTION FINANCIÈRE: GÉNÉRALITÉS

3. Les crédits courants définitifs du Parlement pour 2013 se sont élevés à 1 750 463 939 EUR, soit 19,07 % du plafond de la rubrique V du cadre financier ⁽³⁾. Le tableau 1 ci-après présente l'exécution du budget du Parlement européen durant l'exercice 2013.

Tableau 1

Utilisation des crédits

Type de crédit	Crédits en 2013 (EUR ou %)	Crédits en 2012 (EUR ou %)	Variation 2013/2012
Crédits			
Crédits initiaux	1 750 463 939	1 717 868 121	1,9 %
Budget rectificatif	0	0	
Crédits finaux	1 750 463 939	1 717 868 121	1,9 %
Exécution courante			
Engagements	1 735 963 486	1 693 038 015	2,5 %
% des crédits finaux	99,2 %	98,6 %	0,6 %
Paiements	1 458 188 881	1 387 580 140	5,1 %
% des engagements	84,0 %	82,0 %	- 2,0 %
Reports à l'année suivante			
Reports automatiques à l'année suivante ^(†)	277 774 605	305 457 875	- 9,1 %
% des crédits finaux	15,9 %	17,8 %	- 1,9 %
% des engagements	16,0 %	18,0 %	- 2,0 %
Reports non automatiques (crédits non engagés reportés à l'année suivante) ^(**)	734 000	0	—
% des crédits finaux	0,0 %	0,0 %	—
Annulations			
Crédit annulés	13 766 453	24 830 106	- 44,6 %
% des crédits finaux	0,8 %	1,4 %	- 0,6 %

⁽¹⁾ JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.⁽²⁾ JO L 362 du 31.12.2012, p. 1.⁽³⁾ Accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (JO C 139 du 14.6.2006, p. 1).

Type de crédit	Crédits en 2013 (EUR ou %)	Crédits en 2012 (EUR ou %)	Variation 2013/2012
Reports de l'année précédente			
Reports automatiques de l'année précédente (†)	305 457 875	222 900 384	37,0 %
Paiements au titre de ces reports	286 109 573	197 991 076	44,5 %
% des reports	93,7 %	88,8 %	4,9 %
Montant annulé	19 348 302	24 909 308	- 22,3 %
Reports non automatiques de l'année précédente (**)	0	21 700 000	- 100,0 %
Paiements au titre de ces reports	—	15 649 030	—
% des reports	—	72,1 %	—
Crédits ouverts sur recettes affectées de l'année			
Crédits ouverts sur recettes affectées de l'année	25 991 783	22 274 843	16,7 %
Engagements	16 907 174	18 028 503	- 6,2 %
% des crédits de recettes affectées	65,0 %	80,9 %	- 15,9 %
Paiements	8 997 498	11 216 674	- 19,8 %
% des crédits engagés issus de recettes affectées	53,2 %	62,2 %	- 9,0 %
Crédits disponibles issus de recettes affectées de l'année	9 084 608	4 246 340	113,9 %
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés à l'année suivante			
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés à l'année suivante	106 934 452	106 900 532 (***)	- 0,1 %
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente			
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente	106 900 532	107 592 247	- 0,7 %
Engagements	104 147 894	105 482 187	- 1,3 %
% des crédits de recettes affectées reportés	97,4 %	98,0 %	- 0,6 %
Paiements	16 460 753	10 735 958	53,3 %
% des engagements	15,8 %	10,2 %	5,6 %

Remarques:

(†) Article 13, paragraphes 1 et 4, du règlement financier.

(**) Article 13, paragraphe 1, paragraphe 2, point a), et paragraphe 5, du règlement financier.

(***)) Montant corrigé.

Les données du tableau se basent sur les comptes provisoires arrêtés par le comptable en date du 6.3.2014 pour l'année 2013.

A. Recettes

4. Le montant total des recettes comptabilisées au 31 décembre 2013 s'est élevé à 158 117 371 EUR (2012: 175 541 860 EUR), dont 25 991 783 EUR de recettes affectées (2012: 22 274 843 EUR).

B. Budget initial et budgets rectificatifs

5. Le total des crédits courants du budget final du Parlement pour 2013 s'est élevé à 1 750 463 939 EUR, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au budget 2012 (1 717 868 121 EUR).

C. Engagements et paiements

6. Les engagements se sont élevés au total à 1 735 963 486 EUR, soit 99 % des crédits finaux (2012: 99 %). Les paiements ont atteint un total de 1 458 188 881 EUR, soit 84 % des engagements effectués (2012: 82 %).

D. Reports de crédits de 2013 à 2014

7. Les reports automatiques à l'exercice 2014 ont atteint 277 774 604 EUR, soit 16 % des crédits engagés (2012: 18 %). Les reports non automatiques de crédits à l'exercice 2014, en application de l'article 13 du règlement financier, se sont élevés à 734 000 EUR.

E. Utilisation des reports de 2012 à 2013

8. Les reports automatiques de crédits à 2013 ont atteint un montant total de 305 457 875 EUR (2012: 222 900 384 EUR). Les paiements au titre de ces reports se sont établis à 286 109 573 EUR, soit 94 % (2012: 89 %). Le montant annulé s'est donc élevé à 19 348 302 EUR en réduction de 22 % par rapport à 2012 (24 909 308 EUR). Les annulations ont concerné essentiellement les articles suivants: article 2 0 0 «Immeubles», article 2 0 2 «Frais afférents aux immeubles», article 3 2 4 «Production et diffusion», article 2 1 0 «Informatique et télécommunications», article 1 4 0 «Autres agents et personnes externes» et article 3 0 0 «Frais de mission et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel». Les annulations concernant ces six articles représentent 74 % du total des montants annulés.
9. Les montants annulés et les motifs principaux de ces annulations sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2

Raisons principales des annulations de crédits reportés automatiquement de 2012 à 2013

Article	Annulation	Principales raisons des annulations
Article 2 0 0 «Immeubles»	5 481 983	<p>Poste 2 0 0 7 Aménagement des locaux: annulation de 4,33 millions d'EUR concernant divers travaux en retard ou non exécutés dans les trois lieux de travail et dans le bureau d'information à Copenhague.</p> <p>Poste 2 0 0 5 Construction d'immeubles: annulation de 0,76 million d'EUR concernant le projet KAD à Luxembourg. À la suite de la décision de changer la maîtrise d'œuvre du projet Konrad Adenauer, un avenant a été signé avec l'ancienne maîtrise d'œuvre afin d'acter la fin de la mission. Certaines prestations prévues initialement n'ont jamais été réalisées et n'ont donc pas été facturées.</p> <p>Poste 2 0 0 8 Gestion immobilière spécifique: annulation de 0,34 million d'EUR concernant diverses prestations à Bruxelles.</p>
Article 2 0 2 «Frais afférents aux immeubles»	3 305 808	<p>Poste 2 0 2 2 Nettoyage et entretien: annulation de 2,15 millions d'EUR.</p> <p>Poste 2 0 2 4 Consommations énergétiques: annulation de 0,76 million d'EUR.</p> <p>Pour ces deux postes, les annulations s'expliquent par la nécessité de prévoir une marge suffisante pour couvrir les cas de figure les plus défavorables. Il est difficile de calculer avec précision les crédits à reporter, la facturation annuelle étant encore très partielle au moment du report.</p>
Article 3 2 4 «Production et diffusion»	2 379 658	<p>Poste 3 2 4 2: annulation de 0,48 million d'EUR concernant diverses prestations de services.</p> <p>Poste 3 2 4 8: annulation de 1,00 million d'EUR concernant divers engagements pour lesquels les estimations contenaient une marge de sécurité.</p>

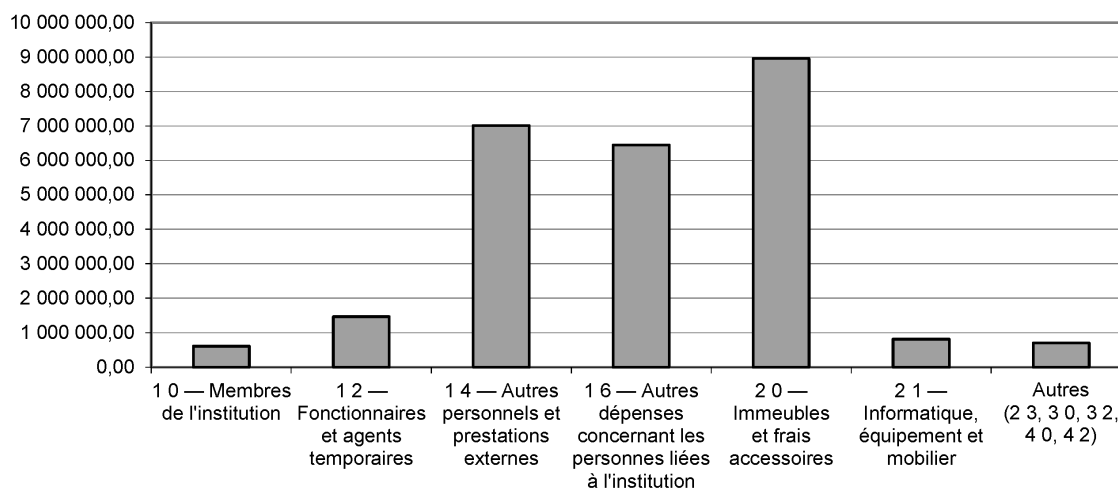
Article	Annulation	Principales raisons des annulations
Article 2 1 0 «Informatique et télécommunications»	1 488 199	Une partie des opérations prévues n'a pas pu être réalisée selon les attentes.
Article 1 4 0 «Autres agents et personnes externes»	897 006	Poste 1 4 0 2 Interprètes de conférences: annulation de 0,71 million d'EUR. Le montant reporté à 2013 incluait une provision pour l'adaptation salariale, qui finalement n'a pas eu lieu en 2013.
Article 3 0 0 «Frais de mission et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel»	807 164	Pour cet article, les annulations s'expliquent par la nécessité de prévoir une marge suffisante pour couvrir les cas de figure les plus défavorables.

F. Crédits ouverts sur recettes affectées

10. Les recettes affectées disponibles en 2013 ont atteint un montant total de 25 991 783 EUR (2012: 22 274 843 EUR). Les engagements ont atteint un montant de 16 907 174 EUR, soit un taux d'engagement de 65 % (2012: 81 %). Les paiements se sont élevés à un total de 8 997 498 EUR, soit 53 % des engagements réalisés (2012: 62 %).
11. La provenance des crédits ouverts sur recettes affectées en 2013 est analysée dans le graphique ci-dessous:

Graphique 1

Crédits ouverts sur recettes affectées en 2013 par chapitre



12. Les crédits ouverts sur recettes affectées reportées à 2013 se sont élevés au total à 106 900 532 EUR (2012: 107 592 247 EUR). L'essentiel (91 %) de ces crédits provient du chapitre 2 0 et résulte principalement d'un versement de 85 897 000 EUR effectué par l'État belge, le 27 janvier 2010, dans le cadre de la prise en charge du terrain des bâtiments D4 et D5 et des frais de viabilisation de la dalle surplombant la gare de Bruxelles-Luxembourg.
13. Le total des engagements sur recettes affectées reportées a atteint 104 147 894 EUR à la fin de l'année 2013 (2012: 105 482 187 EUR). Les paiements effectués en 2013 ont représenté 16 % des engagements (2012: 10 %). L'essentiel des engagements concerne en effet l'achat de l'immeuble TREBEL, conformément à la décision du Bureau du 30 novembre 2011.

14. La somme de 106 934 452 EUR a été transférée à l'exercice 2014, dont 16 494 703 EUR provenant de crédits ouverts sur recettes affectées en 2013 (les annulations de crédits s'élèvent à 499 582 EUR) et 90 335 056 EUR des crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2012 (les annulations de crédits s'élèvent à 30 EUR). Le montant de 85 897 000 EUR versé par l'État belge en janvier 2010 (cf. paragraphe 12) constitue une recette affectée externe au sens de l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier. Les crédits reportés sur recettes affectées internes s'élèvent à 21 037 452 EUR.

G. Annulations de crédits courants

15. Un montant de 13 766 453 EUR (2012: 24 830 106 EUR), représentant 0,8 % des crédits finaux (2012: 1,4 %), a été annulé. Les principales raisons de cette annulation sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3

Raisons principales des annulations de crédits courants en 2013

Article	Montant annulé (EUR)	En % du total annulé	% annulation/article	Motif principal de l'annulation
2 0 2 Frais afférents aux immeubles	2 261 331	16 %	2,2 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes car il n'est pas possible de prévoir avec exactitude deux ans à l'avance quels seront les taux d'indexation à appliquer aux différents contrats ni quel sera le résultat de l'appel au marché pour les contrats arrivés à échéance.
2 3 5 Télécommunications	1 250 491	9 %	21,1 %	Les tarifs de télécommunications baissent de manière régulière. De plus, la numérisation complète des télécommunications permet l'optimisation du routage de trafic sur les trois principaux lieux de travail.
4 2 2 Assistance parlementaire	1 134 620	8 %	0,6 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique car il n'est pas possible de prévoir avec exactitude deux ans à l'avance quel sera le degré de consommation par les députés de leur dotation.
2 0 0 Immeubles	1 012 426	7 %	0,7 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
3 2 4 Production et diffusion	993 189	7 %	0,9 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
3 2 0 Acquisition d'expertise	875 320	6 %	8,8 %	Il s'agit d'annulations sur plusieurs postes. Sur le poste 3 2 0 0, les coûts d'expertise pour deux comités temporaires avaient été budgétés mais seulement un comité a été créé (0,3 million d'EUR).
3 0 4 Frais divers de réunions	851 320	6 %	12,1 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.

Article	Montant annulé (EUR)	En % du total annulé	% annulation/article	Motif principal de l'annulation
2 1 6 Matériel de transport	658 069	5 %	10,1 %	Les crédits prévoyaient une réserve (0,37 million d'EUR) pour la centrale de réservation de voitures, mais il n'y a pas eu d'engagement car le contrat a été arrêté à la suite d'une phase pilote peu probante. Par ailleurs, le nouveau contrat d'assurance coûte moins cher que prévu alors que l'appel d'offres n'a pas pu être finalisé avant fin 2013.

H. Virements

16. Durant l'exercice, dix virements C (y compris le virement dit «de ramassage») ont été approuvés en application des articles 27 et 46 du règlement financier ⁽¹⁾. Ils se sont élevés au total à 69 088 000 EUR, soit 3,9 % des crédits définitifs (en 2012: dix virements représentant 4,7 % des crédits finaux). Le président a approuvé dix virements P sur crédits courants au titre de l'article 25, paragraphe 1, du règlement financier ⁽²⁾, pour un montant total de 9 798 500 EUR, soit 0,6 % des crédits définitifs (2012: huit virements représentant 0,6 % des crédits finaux).
17. En résumé, vingt virements C et P sur crédits courants ont été approuvés en 2013, pour un montant de 78 886 500 EUR, soit 4,5 % des crédits finaux (en 2012: dix-huit virements d'un montant total de 90 841 790 EUR, soit 5,3 % des crédits finaux).

Tableau 4

Virements par base juridique

Nombre de virements	Montant transféré (EUR)	En % des crédits définitifs
<i>Virements C (articles 27 et 46 RF)</i>		
10 virements C	69 088 000	3,9 %
dont ramassage (C12)	54 000 000	3,1 %
<i>Virements P (article 25, paragraphe 1, RF)</i>		
10 virements P sur crédits courants	9 798 500	0,6 %
Virements C+P sur crédits courants	78 886 500	4,5 %

Tableau 5

Analyse des virements C par poste receveur

(EUR)

Poste receveur		Virement	Montant transféré
1 0 0 5	Autres frais de voyage	C9	1 100 000

⁽¹⁾ Art. 27 — «Propositions de virements soumises à l'autorité budgétaire» et art. 46 — «Crédits provisionnels» du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012.

⁽²⁾ Décision prise par l'institution de procéder à des virements de crédits au sein d'un article.

(EUR)

Poste receveur		Virement	Montant transféré
1 0 3 0	Pensions d'ancienneté	C9	1 600 000
1 0 5 0	Cours de langues et d'informatique	C11	60 000
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	C3	110 000
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	C12	54 000 000
2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	C1	100 000
2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	C8	940 000
2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	C7	1 760 000
2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	C1	200 000
2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	C8	560 000
2 1 4 0	Matériel et installations techniques	C1	250 000
2 1 6 0	Matériel de transport	C1	420 000
3 2 0 0	Acquisition d'expertise	C1	30 000
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	C5	150 000
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	C4	1 734 000
4 2 2 0	Assistance parlementaire	C10	6 074 000
Total			69 088 000

Tableau 6

Analyse des virements C par catégorie de dépense et par objectif

Catégorie de dépenses destinataire du virement	Objet	Virement	Montant viré (EUR)	%
Politique immobilière	Projet KAD	C12	54 000 000	78
Total Politique immobilière				78

Catégorie de dépenses destinataire du virement	Objet	Virement	Montant viré (EUR)	%
Députés	Cours de langues et d'informatique	C11	60 000	0
	Pensions d'ancienneté	C9	1 600 000	2
	Frais de voyage	C9	1 100 000	2
	Sortie de réserve pour les salaires, les frais de mission et le coût de la formation professionnelle externe des assistants parlementaires accrédités.	C10	6 074 000	9
Total Députés			8 834 000	13
Administration	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	C3	110 000	0
	Projets relatifs aux services de restauration et à la gestion écologique des déchets	C1	250 000	0
	Achat de véhicules électriques pour le transport de biens et achat de vélos classiques et électriques	C1	420 000	1
	Étude sur les moyens de renforcer la dimension durable des services de restauration au Parlement européen	C1	30 000	0
Total Administration			810 000	1
Information	Rencontre de la jeunesse européenne 2014	C4	1 734 000	3
Total Information			1 734 000	3
Informatique	Amélioration des équipements et des services de vidéoconférence	C1	300 000	0
	Mise à disposition de ressources pour l'achat de tablettes qui pourraient être disponibles début 2014, conformément à la décision du comité de pilotage pour l'innovation dans les TIC créé par le Bureau.	C8	1 500 000	2
	Sortie de réserve pour remplacer le système «Streamline», principal système de gestion des ressources humaines du Parlement, par «Sysper 2», système qu'utilisent pratiquement toutes les autres institutions européennes.	C7	1 760 000	3
	Démarrage d'un projet de mise en place d'un espace collaboratif Sharepoint entre les traducteurs.	C5	150 000	0
Total Informatique			3 710 000	5
Total			69 088 000	100

H.1. *Virements de crédits provisionnels hors ramassage*

18. La présente section examine l'utilisation des crédits du chapitre 10 1 «Réserve pour imprévus» et du chapitre 10 8 «Réserve EMAS». Ces chapitres, figurant au titre 10 «Autres dépenses», sont appelés «crédits provisionnels» dans la suite du présent rapport. Le titre 10 «Autres dépenses» a constitué la principale source de virements hors ramassage, puisque 59 % des virements hors ramassage proviennent de cette rubrique (8 834 000 EUR sur un total de 15 088 000 EUR).
19. Sur ce montant, 6 074 000 EUR ont été destinés aux députés, 2 060 000 EUR à l'informatique et 700 000 EUR à l'administration. La destination des virements de crédits provisionnels et leur objet sont décrits ci-après.

Tableau 7

Destination des virements de crédits provisionnels

				(EUR)
Article source	Virement	Poste de destination	Objectif	Montant transféré
10 1	C7	2 1 0 0	Sortie de réserve pour remplacer le système «Streamline», principal système de gestion des ressources humaines du Parlement, par «Sysper 2», système qu'utilisent pratiquement toutes les autres institutions européennes.	1 760 000
10 8	C1	2 1 0 0 2 1 0 2	Amélioration des équipements et des services de vidéoconférence.	300 000
Total Informatique				2 060 000
10 1	C10	4 2 2 0	Sortie de réserve pour les salaires, les frais de mission et le coût de la formation professionnelle externe des assistants parlementaires accrédités.	6 074 000
Total Députés				6 074 000
10 8	C1	2 1 4 0	Projets relatifs aux services de restauration et à la gestion écologique des déchets.	250 000
10 8	C1	2 1 6 0	Achat de véhicules électriques pour le transport de biens et achat de vélos classiques et électriques.	420 000
10 8	C1	3 2 0 0	Étude sur les moyens de renforcer la dimension durable des services de restauration au Parlement européen.	30 000
Total Administration				700 000
Total				8 834 000

H.2. *Virements d'autres sources hors ramassage*

20. Cette section examine les virements hors ramassage provenant de sources autres que le titre 10 «Autres dépenses». Un montant total de 6 254 000 EUR a été transféré pour ces virements à partir d'autres titres. Les dépenses relatives aux députés ont représenté la part la plus importante de ces virements, à savoir 44 %, suivies des dépenses relatives à l'information (28 %), l'informatique (26 %) et des dépenses relatives à l'administration (2 %). Le tableau 8.a présente un récapitulatif de ces virements.

Tableau 8.a

Origine des virements C de sources autres que des crédits provisionnels hors ramassage

			(EUR)
Virement	Poste source	Objet	Montant transféré
C3	1 2 0 0	Transfert du poste «Rémunération et indemnités» au poste «Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service» en vue de la couverture des besoins sur la base de l'article 50 du statut.	110 000
C4	1 4 0 2	Transfert du poste «Interprètes de conférence» au poste «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques» pour couvrir le coût de l'organisation de la rencontre européenne de la jeunesse 2014 (EYE 2014).	1 734 000
C5	1 4 2 0	Transfert du poste «Prestations externes» au poste «Publications numériques et traditionnelles» pour financer le démarrage d'un projet de mise en place d'un espace collaboratif Sharepoint entre les traducteurs.	150 000
C8	2 3 5 0	Transfert du poste «Télécommunications» à l'article «Informatique et télécommunications» pour l'achat de tablettes.	1 500 000
C9	1 0 0 6 1 0 1 0 1 0 1 2 1 0 2 0 1 0 3 1 3 0 0 0	Transfert combiné des postes «Indemnité de frais généraux», «Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales», «Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés», «Indemnités transitoires», «Pensions d'invalidité» et «Frais de missions et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel» au poste «Autres frais de voyage» pour couvrir le remboursement des frais de voyage exposés dans l'État membre d'élection (1 100 000 EUR) et au poste «Pensions d'ancienneté» pour payer les arriérés et les intérêts de retard liés aux pensions d'ancienneté versées aux anciens députés élus en France en vertu de l'annexe III de l'ancienne réglementation FID à la suite de la détection d'une différence dans les taux d'ajustement appliqués à ces pensions (1 600 000 EUR).	2 700 000
C11	1 0 2 0	Transfert du poste «Indemnités transitoires» au poste «Cours de langues et d'informatique» pour couvrir les demandes de remboursement des frais par les députés.	60 000
Total			6 254 000

H.3. Virement C12 dit «de ramassage»

21. Un total de 54 000 000 EUR a été viré des crédits provisionnels et d'autres sources pour contribuer au financement de l'extension et de la rénovation du bâtiment Konrad Adenauer (KAD), le principal projet de construction à Luxembourg. Le tableau 8.b présente un récapitulatif de ce virement.

Tableau 8.b

Détail du virement C12 dit «de ramassage»

Chapitre source	Intitulé	Montant (EUR)	% des crédits initiaux	% du total transféré	Commentaires
1 0	Membres de l'institution	2 211 500	1 %	4 %	Consommation moindre que prévue en raison de la non-indexation de l'indemnité de frais généraux et des salaires pour 2011 (suite à la décision rendue le 19 novembre par la Cour de justice) et 2012 (en attendant une décision juridictionnelle).
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	7 800 000	1 %	14 %	idem
1 4	Autres personnels et prestations externes	7 476 000	6 %	14 %	Les principales économies proviennent également de la non-indexation des salaires pour 2011 et 2012, mais aussi des mesures décidées par le Bureau afin de rationaliser les coûts d'interprétation ainsi que d'une nouvelle augmentation de la productivité de la traduction interne, notamment en raison de taux de réutilisation plus élevés.
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	968 600	5 %	2 %	La principale économie provient du poste 1 6 5 4 «Centre de la petite enfance et crèches conventionnées». Le centre de la petite enfance et les crèches privées à Luxembourg ne relèvent pas de la responsabilité directe du Parlement, mais sont gérés par la Commission; celle-ci a annoncé uniquement en fin d'année que le niveau réel des dépenses serait inférieur à celui prévu initialement.
2 0	Immeubles et frais accessoires	12 983 900	6 %	24 %	Les principales économies proviennent: <ul style="list-style-type: none"> — du poste 2 0 0 7 «Aménagement des locaux» à cause des retards affectant certaines procédures de passation de marchés, — du poste 2 0 2 2 «Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles» en raison du non remplacement de certains équipements, du report de procédures de passation de marchés et de l'utilisation de recettes affectées, — du poste 2 0 2 6 «Sécurité et surveillance des immeubles» suite à l'internalisation de la sécurité au Parlement, décidée par le Bureau en 2011, de la poursuite de la mise en œuvre de la politique de rationalisation lancée en 2010, ainsi que de la signature d'un nouvel accord-cadre en avril 2012, qui a donné lieu à une diminution significative du coût horaire des services fournis à Bruxelles.

Chapitre source	Intitulé	Montant (EUR)	% des crédits initiaux	% du total transféré	Commentaires
2 1	Informatique, équipement et mobilier	351 800	0,3 %	1 %	Ce montant résulte pour la plupart d'une consommation moindre que prévue du poste «Matériel et installations techniques».
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	2 043 500	14 %	4 %	Ce montant provient pour plus de la moitié du poste «Compensation des émissions de carbone du PE» en raison d'un niveau de prix sur les marchés internationaux sensiblement inférieur aux prévisions.
3 0	Réunions et conférences	762 000	2 %	1 %	Il s'agit d'un excédent essentiellement technique.
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	2 667 935	2 %	5 %	L'excédent résulte du fait que le nombre d'études commandées a été inférieur aux prévisions, notamment en raison de la réalisation d'une partie des recherches en interne.
4 0	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	256 000	0,3 %	1 %	Il s'agit d'un excédent essentiellement technique.
4 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	2 400 000	1 %	4 %	L'excédent résulte du fait qu'il n'est pas possible de prévoir avec exactitude deux ans à l'avance quel sera le degré de consommation par les députés de leur dotation.
10	Autres dépenses	14 078 765	61 %	26 %	Utilisation des crédits provisionnels.
Total		54 000 000	3 %	100 %	
Poste receveur	Intitulé	Montant (EUR)	% des crédits initiaux	% du total transféré	Objet
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	54 000 000	335 %	100 %	Construction du nouveau bâtiment KAD à Luxembourg.
Total		54 000 000	3 %	100 %	

22. Les virements P sont quant à eux résumés au tableau 9.

Tableau 9

Destination des virements P

(EUR)

Poste receveur		Virement	Description	Montant viré
2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	P5	Assurer la continuité des services, anticiper et accélérer les projets en cours.	4 829 500

(EUR)

Poste receveur		Virement	Description	Montant viré
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	P9	Transfert destiné à assurer la participation du Parlement à la nouvelle exposition EU-PHORIA à Schirmeck en coopération avec la région d'Alsace et le Mémorial Alsace-Moselle.	2 000 000
2 0 0 5	Construction d'immeubles	P2	Couverture financière des prestations de la maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier KAD.	900 000
1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	P6	Transfert nécessaire pour couvrir le coût de l'organisation de la rencontre européenne de la jeunesse 2014 (EYE 2014).	515 000
3 0 4 0	Frais divers de réunions internes			
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques			
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	P8	Transferts destinés à couvrir des dépenses d'information audiovisuelle qui se sont avérées être plus élevées à cause de deux événements non planifiés.	500 000
4 2 2 2	Différences de change	P1	Transfert nécessaire pour couvrir les frais de change liés au paiement des frais d'assistance parlementaire à cause de la dévaluation de l'euro.	500 000
1 4 2 2	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	P7	Transfert destiné à financer le nouvel outil informatique CAT (Computer-Assisted Translation).	220 000
4 2 2 0	Assistance parlementaire	P10	Transfert nécessaire pour le paiement des salaires et missions des assistants parlementaires.	200 000
3 2 4 5	Organisation de colloques, de séminaires et d'actions culturelles	P4	Transfert nécessaire pour le paiement d'anciens prix Sakharov qui n'ont pas pu être payés par le passé en raison des restrictions affectant la liberté de mouvement des lauréats.	100 000
1 4 2 2	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.	P3	Paiement à la Commission européenne de la quote-part du Parlement au financement du nouvel outil CAT (Computer-Assisted Translation).	34 000
Total virements sur crédits courants				9 798 500

II. GESTION FINANCIÈRE PAR CHAPITRE

23. Cette section présente l'utilisation des crédits par chapitre budgétaire, leur volume relatif au sein du budget et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur. Quatre chapitres représentent à eux seuls 70 % de l'ensemble des engagements. Il s'agit du chapitre 1 0 «Membres de l'institution», du chapitre 1 2 «Fonctionnaires et agents temporaires», du chapitre 2 0 «Immeubles et frais accessoires» et du chapitre 4 2 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire».
24. Le tableau 10 présente, par chapitre, l'évolution des crédits engagés en 2013 par rapport à l'exercice 2012. Les graphiques 2 et 3 illustrent les parts relatives et l'évolution de 2012 à 2013.

Tableau 10

Évolution des engagements de crédits de 2013 et 2012

(EUR)

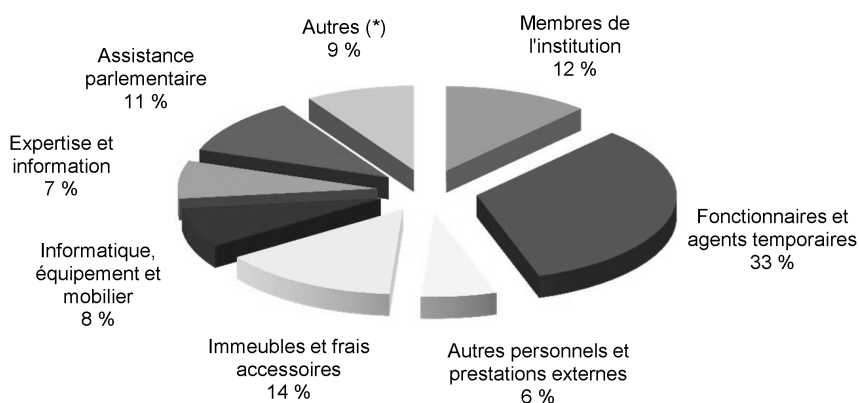
Chapitre	Rubrique	2013	2012	Différence	Variation 2013/2012
1 0	Membres de l'institution	205 414 449	204 267 112	1 147 338	1 %
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	574 999 348	560 700 762	14 298 586	3 %
1 4	Autres personnels et prestations externes	106 182 103	102 483 098	3 699 005	4 %
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	17 829 236	16 699 823	1 129 413	7 %
Titre 1 — Personnes liées à l'institution		904 425 137	884 150 794	20 274 343	2 %
2 0	Immeubles et frais accessoires	250 336 611	248 864 928	1 471 683	1 %
2 1	Informatique, équipement et mobilier	131 805 904	142 804 433	-10 998 530	- 8 %
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	9 548 021	9 476 760	71 261	1 %
Titre 2 — Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement		391 690 535	401 146 121	- 9 455 586	- 2 %
3 0	Réunions et conférences	32 816 473	32 624 325	192 148	1 %
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	125 672 031	105 967 314	19 704 718	19 %
Titre 3 — Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions générales		158 488 505	138 591 639	19 896 865	14 %
4 0	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	92 683 288	87 917 639	4 765 650	5 %
4 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	188 301 020	180 871 822	7 429 198	4 %

(EUR)

Chapitre	Rubrique	2013	2012	Différence	Variation 2013/2012
4 4	Réunions et autres activités des députés et des anciens députés	375 000	360 000	15 000	4 %
Titre 4 — Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques		281 359 309	269 149 461	12 209 848	5 %
Titre 10 — Autres dépenses		0	0	0	—
Total		1 735 963 486	1 693 038 015	42 925 471	3 %

Graphique 2

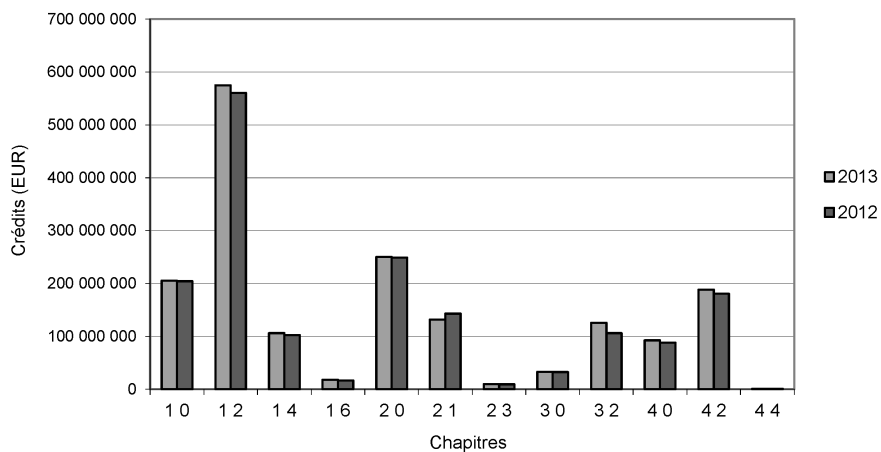
Répartition des engagements 2013 par chapitre



(*) Autres (Chapitres 1 6, 2 3, 3 0, 4 0)

Graphique 3

Évolution des crédits engagés par chapitre entre 2012 et 2013



A. Chapitre 1 0 «Membres de l'institution»

25. Les charges directes relatives aux députés ont représenté 205 414 449 EUR en 2013, soit 12 % du total des engagements de l'exercice. Elles sont en progression de 1,1 million d'EUR, soit 0,6 % d'augmentation par rapport à 2012. Le chapitre compte cinq principaux postes de dépenses: les postes 1 0 0 0 «Indemnités» et 1 0 0 6 «Indemnités de frais généraux» représentent 34 % et 19 % des engagements respectivement, les postes 1 0 0 4 «Frais de voyage ordinaires» et 1 0 0 5 «Autres frais de voyage» représentent 35 % et 3 %, et le poste 1 0 3 0 «Pensions d'ancienneté» représente 6 %.
26. Les engagements des postes 1 0 0 0 «Indemnités» et 1 0 0 6 «Indemnités de frais généraux» (destiné à couvrir les frais résultant des activités parlementaires des députés) s'élèvent à 108 633 749 EUR et représentent 53 % du total des engagements du chapitre. Ils ont progressé de 0,5 % par rapport aux engagements de 2012 à la suite de l'adhésion de la Croatie et de l'arrivée de douze nouveaux députés croates ⁽¹⁾. L'indemnité mensuelle (salaire brut) s'élève à 7 957 EUR par député, et l'indemnité de frais généraux à 4 299 EUR, montants inchangés par rapport à 2012.
27. Les engagements des postes 1 0 0 4 «Frais de voyage ordinaires» et 1 0 0 5 «Autres frais de voyage» s'élèvent à 78 497 779 EUR, soit 38 % du total des engagements du chapitre 1 0. Ils ont diminué de 0,4 % par rapport aux engagements de 2012. Le niveau des engagements est toutefois à considérer avec réserve car il ne représente pas de manière définitive le niveau des dépenses annuelles réelles des frais de voyages et de séjour des députés ⁽²⁾. Néanmoins, les mesures de réductions structurelles prises par le Bureau en matière de frais de voyages ont participé à la réduction du niveau des engagements, et ce malgré l'intégration des nouveaux députés croates ⁽³⁾ ainsi que l'inflation des coûts relatifs au transport.
28. En 2013, les députés ⁽⁴⁾ ont effectué en total 29 142 ⁽⁵⁾ déplacements ⁽⁶⁾. La majorité des déplacements ont eu lieu à Bruxelles (18 280) et à Strasbourg (8 407). Des réunions ailleurs dans l'Union européenne ont compté pour 1 514 déplacements et des réunions hors de l'Union européenne pour 941 déplacements.
29. Les engagements du poste 1 0 3 0 «Pensions d'ancienneté» s'établissent à 11 941 558 EUR, soit 6 % du total des engagements du chapitre. Ils ont progressé de 18 % par rapport à 2012 en raison de la nécessité de payer des arriérés et des intérêts de retard liés aux pensions d'ancienneté versées aux anciens députés élus en France.

B. Chapitre 1 2 «Fonctionnaires et agents temporaires»

30. Les charges relatives aux fonctionnaires et agents temporaires ont représenté 574 999 348 EUR en 2013, soit la plus grande catégorie de dépenses avec 33 % du total des engagements de l'exercice 2013. Elles sont en progression de 14,3 millions d'EUR, soit 3 % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. La dynamique du chapitre résulte essentiellement de celle du poste 1 2 0 0 «Rémunérations et indemnités», qui représente 99 % des crédits.
31. Le montant des engagements réalisés sur le poste 1 2 0 0 «Rémunération et indemnités» s'élève à 570 669 888 EUR et a progressé de 3 % (15 294 817 EUR) par rapport à 2012. Cette évolution reflète le taux de pourvoi des postes et intègre la progression des carrières. Le poste 1 2 0 0 s'est caractérisé par un excédent de crédits en 2013 et a constitué le principal poste donneur pour le virement de ramassage ⁽⁷⁾ (6 300 000 EUR). Ce surplus s'explique essentiellement par la prise en compte, lors du calcul du budget 2013, des adaptations annuelles des salaires de 2011 et de 2012 qui finalement n'ont pas eu lieu en 2013. En son arrêt du 19 novembre 2013, la Cour de justice de l'Union européenne a arrêté que le Conseil de l'Union européenne était en droit de rejeter la proposition de la Commission, fondée sur la «méthode d'adaptation», visant à augmenter les salaires des fonctionnaires européens de 1,7 % en 2011 ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ NB: 12 députés à partir de juillet 2013.

⁽²⁾ Des voyages concernant l'exercice 2013 peuvent être déclarés jusqu'au 31 octobre 2014.

⁽³⁾ NB: 12 députés à partir de juillet 2013.

⁽⁴⁾ NB: 766 députés à partir de juillet 2013 (754 en 2012).

⁽⁵⁾ NB: Sur la base des demandes de remboursement effectuées par les députés jusqu'au 7 février 2014.

⁽⁶⁾ NB: Un déplacement est lié à la participation du député sur un seul lieu de réunion.

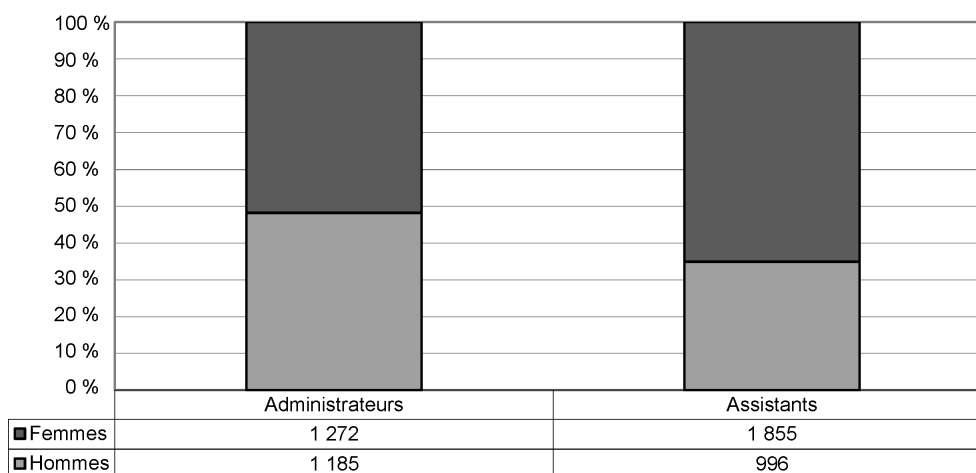
⁽⁷⁾ Hors crédits provisionnels.

⁽⁸⁾ Le Parlement européen et le Conseil ont trouvé un accord lors d'une réunion de conciliation début mars 2014 pour fixer l'adaptation annuelle des salaires de 2011 à 0 % et celle de 2012 à 0,8 %.

32. En 2013, 463 fonctionnaires et agents temporaires ont été engagés auprès du secrétariat général, 75 agents temporaires ont été recrutés auprès des groupes politiques et 337 personnes ont été engagées en tant qu'assistants parlementaires accrédités. Au total, 6 105 fonctionnaires et agents temporaires travaillaient au Parlement européen au 31 décembre 2013 (dont 5 308 personnes auprès du secrétariat général et 797 auprès des groupes politiques), ainsi que 1 763 assistants parlementaires accrédités.
33. En ce qui concerne la répartition par genre, les femmes représentaient 29 % des chefs d'unité, 34 % des directeurs et 33 % des directeurs généraux au 31 décembre 2013. Le graphique ci-dessous présente la répartition du personnel par groupe de fonction et par genre.

Graphique 4

Ventilation du personnel du secrétariat général par genre



Source: DG Personnel.

C. Chapitre 1 4 «Autres personnels et prestations externes»

34. Les charges relatives aux «Autres personnels et prestations externes» ont représenté 106 182 103 EUR en 2013, soit 6 % des engagements. Le chapitre compte trois principaux postes de dépenses: le poste 1 4 0 2 «Interprètes de conférence» représentant 47 % des engagements, le poste 1 4 0 0 «Autres agents» ⁽¹⁾ avec 35 %, et le poste 1 4 2 0 «Prestations externes» ⁽²⁾ avec 11 %.
35. Les engagements du chapitre ont augmenté de quelque 3,7 millions d'EUR par rapport à 2012, soit une croissance de 4 %. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du nombre de journées d'interprétation par les interprètes de conférence auxiliaires et le recrutement du personnel contractuel dans le cadre de l'internalisation de la sécurité, tandis que, dans le domaine de la traduction externe, plusieurs mesures ont permis des réductions de coûts.
36. Pour le poste 1 4 0 2 «Interprètes de conférence», les engagements se sont montés à 49 599 377 EUR pour couvrir les honoraires, les cotisations sociales, les frais de voyage et les indemnités de séjour des interprètes de conférence auxiliaires employés par le Parlement pour assurer l'interprétation lors de réunions organisées par le Parlement. Le niveau des engagements a augmenté de 3 599 377 EUR par rapport à 2012, soit une croissance de 8 %. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation du nombre de journées d'interprétation par les interprètes de conférence auxiliaires (2013: 53 244 journées; 2012: 49 615 journées).

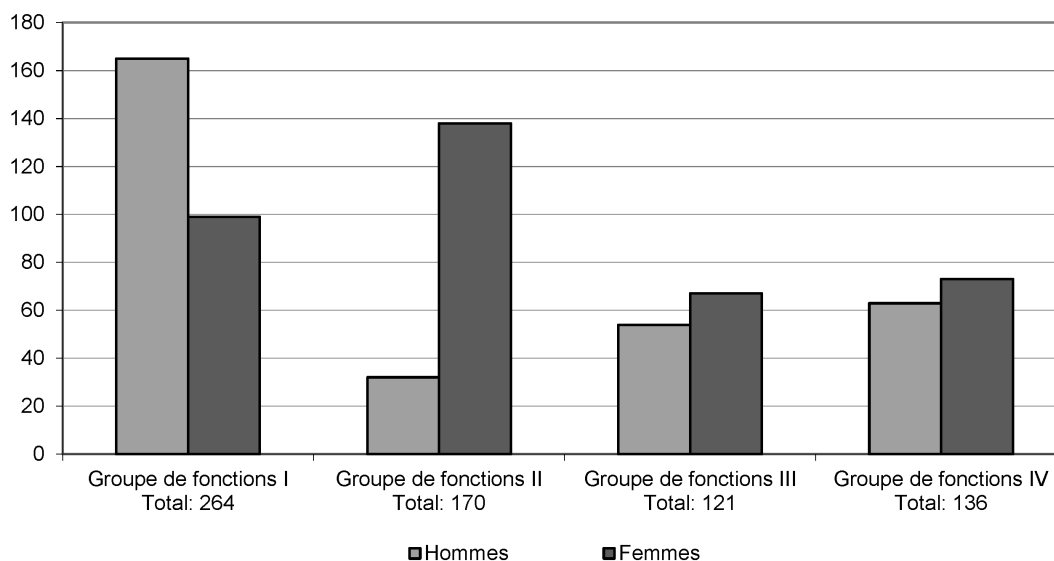
⁽¹⁾ Ce poste concerne principalement les agents contractuels.

⁽²⁾ Ce poste concerne principalement les prestations externes de traduction.

37. Les interprètes du Parlement et les interprètes de conférence auxiliaires ont assuré 103 550 journées d'interprétation en 2013 (2012: 102 471 journées), pour le Parlement et d'autres institutions ⁽¹⁾ dans les cas où cette interprétation devait être assurée par le Parlement. Les interprètes du Parlement ont assuré 50 306 journées (5 % de moins qu'en 2012), contre 53 244 pour les interprètes de conférence auxiliaires (en progression de 7 % par rapport à 2012).
38. Les engagements du poste 1 4 2 0 «Prestations externes» se sont élevés à 11 904 661 EUR, en baisse de 2 682 972 EUR par rapport à 2012, soit un recul de 18 %. La variation provient de plusieurs mesures de réduction des coûts. La décision de ne plus produire le compte rendu in extenso (CRE) qu'en document multilingue, sans traduction systématique, a permis une réduction des engagements pour les prestations externes de 970 000 EUR. De plus, les amendements à traduire par des traducteurs externes ont été réduits de 149 000 pages du fait du passage de la taille moyenne d'un document amendé de 28 pages standards en 2012 à 21,5 pages standards en 2013. Aussi le pourcentage des pages traduites par des traducteurs externes est passé de 30,1 % en 2012 à 28,9 % en 2013.
39. En ce qui concerne le poste 1 4 0 0 «Autres agents», les engagements ont atteint 37 296 239 EUR, en progression de 7 % par rapport à 2012. Ce poste sert à couvrir la rémunération, les allocations et les indemnités des autres agents, notamment contractuels, locaux et conseillers spéciaux, les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale et les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents, ainsi que l'engagement de personnel intérimaire. Cette progression s'explique principalement par le recrutement du personnel contractuel dans le cadre de l'internalisation de la sécurité. En ce qui concerne le personnel contractuel, 691 personnes étaient employées au 31 décembre 2013. La répartition du personnel contractuel par groupe de fonctions ⁽²⁾ et par genre est présentée au graphique 5.

Graphique 5

Personnel contractuel par groupe de fonctions et par genre en 2013



Source: DG Personnel.

D. Chapitre 1 6 «Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution»

40. Les charges du chapitre 1 6 s'établissent à 17 829 236 EUR, soit 1 % du total des engagements de l'exercice 2013. Elles sont en progression de 1 129 413 EUR, soit 7 % d'augmentation par rapport à 2012.

⁽¹⁾ Cour des comptes, Médiateur, Centre de traduction, réunions de la Commission à Luxembourg et partiellement pour le Comité des régions.

⁽²⁾ Le groupe de fonctions I correspond à des tâches manuelles et d'appui administratif, le groupe de fonctions II à des tâches de bureau, secrétariat, direction de bureau et autres tâches équivalentes, le groupe de fonctions III à des tâches d'exécution, rédaction, comptabilité et autres tâches techniques équivalentes, et le groupe de fonctions IV à des tâches administratives, de conseil, linguistiques et tâches techniques équivalentes.

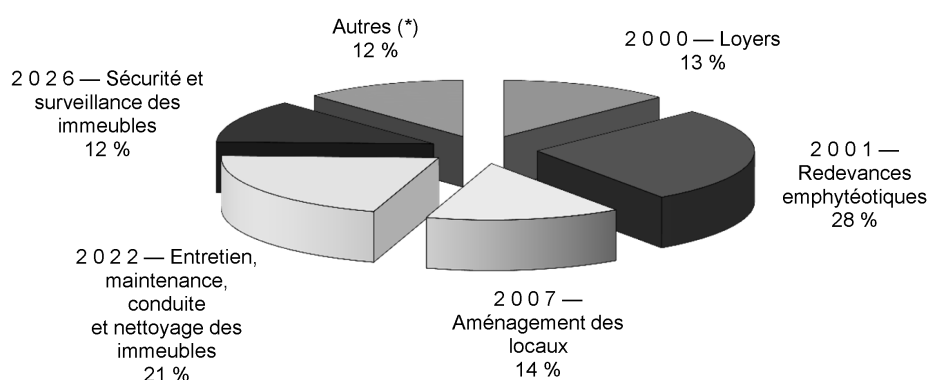
41. Au sein de ce chapitre, 33 % des engagements ont concerné le poste 1 6 5 4 «Centre de la petite enfance et crèches conventionnées», 26 % le poste 1 6 1 2 «Perfectionnement professionnel» et 24 % le poste 1 6 5 2 «Frais de fonctionnement courant des restaurants et des cantines».
42. La gestion externe de la crèche et de la salle familiale de l'institution à Bruxelles et les frais annexes constituent la partie la plus importante du poste 1 6 5 4. Les crédits engagés sur la totalité du poste se sont élevés à 5 843 000 EUR, stables par rapport à 2012, et ont couvert la contribution du Parlement à l'ensemble des dépenses du centre de la petite enfance et des crèches externes avec lesquelles un accord a été conclu⁽¹⁾.
43. En ce qui concerne le poste 1 6 1 2 «Perfectionnement professionnel», les crédits engagés se sont élevés à 4 682 180 EUR, en progression de 12 % par rapport à 2012, et ont couvert les dépenses liées aux cours destinés à accroître les compétences du personnel ainsi que les performances et l'efficacité de l'institution. En 2013, 4 766 personnes (2012: 5 089) ont suivi des cours de langues, 5 775⁽²⁾ personnes (2012: 1 538) ont participé à des formations en informatique et 900 personnes (2012: 1 126) à des formations dans le domaine financier. Quelque 7 709 personnes (2012: 6 963) ont participé à des formations générales délivrées en interne et 343 (2012: 320) à des formations externes.
44. En ce qui concerne le poste 1 6 5 2 «Frais de fonctionnement courant des restaurants et des cantines», les engagements se sont élevés à 4 260 000 EUR, en progression de 8 % par rapport à 2012. Le Bureau a adopté, dans sa réunion du 10 juin 2013, une note du secrétaire général sur la «Future politique de restauration du Parlement pour la période 2014-2019 — Orientations en vue de la modernisation» en fournissant ainsi une orientation stratégique pour le développement futur de ce secteur. Les premiers effets de la mise en œuvre de la réforme structurelle couplés à une révision des prix (inchangés depuis 12 ans) effectuée début 2013 dans les restaurants, les self-service, les cafétérias et les bars du Parlement, ont permis une stabilisation générale de la situation budgétaire pour le poste 1 6 5 2 (voir paragraphe 130). La progression par rapport à 2012 s'explique par l'organisation de l'événement EYE (rencontre de la jeunesse européenne en 2014) décidée par le Bureau le 1^{er} juillet 2013 (voir paragraphe 106), et pour laquelle un virement de crédits de 300 000 EUR (virement P6, voir tableau 9) a été effectué.

E. Chapitre 2 0 «Immeubles et frais accessoires»

45. Les engagements du chapitre 2 0 s'établissent à 250 336 611 EUR, soit 14 % des engagements de 2013. Le volume des engagements a augmenté de 1 471 683 EUR, soit une progression de 1 % par rapport à leur niveau de 2012. Les crédits du chapitre ont été augmentés de 41 millions d'EUR en cours d'exercice (19 % du montant des crédits initiaux), à l'occasion du virement de ramassage (cf. tableau 8.b).
46. La répartition des crédits du chapitre 2 0 par nature des dépenses est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 6

Ventilation par poste des engagements du chapitre 2 0



(*) Autres (2 0 0 5, 2 0 0 8, 2 0 2 4, 2 0 2 8)

⁽¹⁾ NB: Les recettes affectées relatives à ce poste, provenant des contributions parentales, se sont élevées à 4 420 294 EUR.

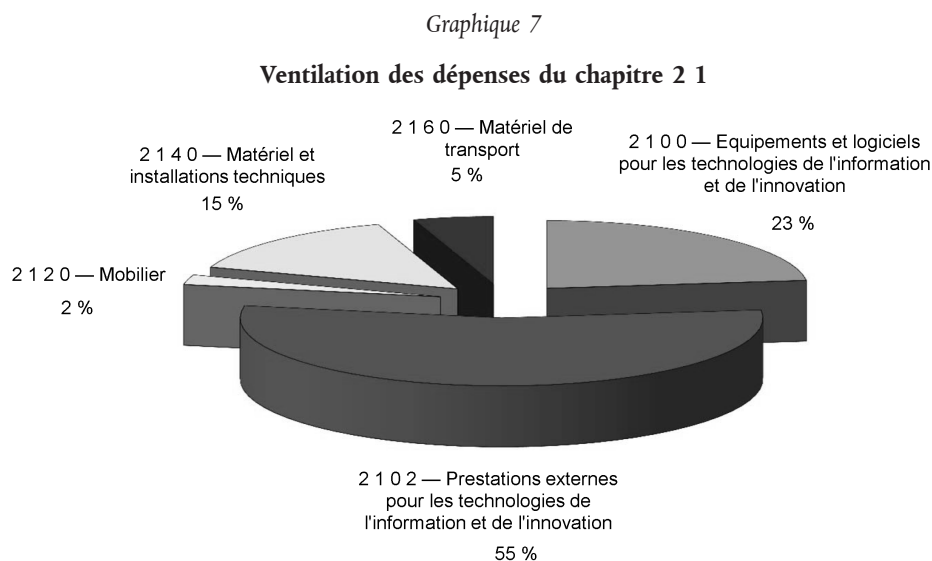
⁽²⁾ La croissance est liée à la migration sur Windows 7 et MS Office 2010.

47. Les engagements pour le poste 2 0 2 2 «Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles» se sont élevés à 51 891 984 EUR (21 % du chapitre). Ce poste couvre l'entretien des locaux, des ascenseurs, des systèmes de chauffage, de climatisation et des portes coupe-feu, ainsi que les travaux de peinture et de réparation, etc. Les engagements ont augmenté de 7 % par rapport à 2012 (+ 3 253 340 EUR). Cette évolution résulte essentiellement de la conclusion progressive des contrats assurant la mise en œuvre de la nouvelle politique de maintenance (suite au rapport Baloché établi le 22 décembre 2008) qui vise à offrir des prestations de maintenance renforcées eu égard aux responsabilités qui incombent au Parlement européen en tant que propriétaire. La dotation du poste a cependant été réduite de 3,9 millions d'EUR en cours d'exercice (7 % des crédits initiaux) en raison du non remplacement de certains équipements, du report de procédures de passation de marchés et de l'utilisation de recettes affectées.
48. Les engagements pour le poste 2 0 0 1 «Redevances emphytéotiques» (28 % du chapitre) s'élèvent à 69 236 000 EUR, soit plus de 2 fois le niveau de 2012. La dotation du poste a été renforcée de 53 100 000 EUR en cours d'exercice, une augmentation de 329 % par rapport aux crédits initiaux, essentiellement à l'occasion du virement de ramassage (cf. tableaux 8.a et 8.b). L'intégralité a été engagée pour le projet d'extension du bâtiment KAD à Luxembourg.
49. Les engagements pour le poste 2 0 0 5 «Construction d'immeubles» se sont élevés à 8 065 316 EUR (3 % du chapitre) et ont couvert les frais et travaux relatifs au projet KAD à l'exception des travaux financés dans le cadre de la convention d'emphytéose (lesquels sont couverts par les crédits du poste 2 0 0 1). L'augmentation des engagements de 76 % par rapport à 2012 (+ 3 481 701 EUR) tient compte du renforcement des moyens de contrôle (coordinateur pilote, contrôleur des coûts) demandé par le Bureau.
50. En ce qui concerne le poste 2 0 0 7 «Aménagement des locaux» (15 % du chapitre), les engagements se sont élevés à 36 326 338 EUR, en progression de 4 % par rapport à 2012. En 2013, un nombre important de travaux ont été engagés et réalisés sur les immeubles et projets du site de Bruxelles. Les plus importants concernent le projet de la Maison de l'histoire européenne, pour lequel un montant de 12 448 650 EUR a été engagé en 2013, ainsi que les travaux liés à l'hémicycle du bâtiment PHS à Bruxelles (travaux de rénovation de la charpente) pour lequel un montant total de 2 079 600 EUR a été engagé en 2013 (un montant complémentaire de 15 % pour modifications et imprévus est prévu dans le contrat). Divers travaux et projets ont également touché les bâtiments occupés. Ce poste budgétaire est destiné à gérer des projets d'aménagements spécifiques et individuels qui n'ont pas le caractère de travaux récurrents. Une comparaison de l'évolution de ses crédits d'un exercice sur l'autre est par conséquent peu pertinente.
51. Les engagements pour le poste 2 0 2 6 «Sécurité et surveillance des immeubles» (12 % du chapitre) se sont élevés à 31 097 983 EUR au total, en recul de 11 % par rapport à 2012. Ils ont couvert essentiellement les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le Parlement sur ses trois lieux de travail habituels et des bureaux d'information. La réduction correspond essentiellement aux économies réalisées dans le cadre de l'internalisation.

F. Chapitre 2 1 «Informatique, équipement et mobilier»

52. Les engagements du chapitre s'établissent à 131 805 904 EUR engagés, soit 8 % des engagements de 2013. Quelque 10 998 530 EUR de moins qu'en 2012 ont été engagés, soit une réduction de 8 %. Les crédits du chapitre ont été augmentés en cours d'exercice de 3 878 200 EUR, soit 3 % des crédits initiaux. (Les annulations de crédits ne représentent que 1,2 % du montant des crédits finaux, soit un solde technique.)
53. Les postes 2 1 0 0 «Équipements et logiciels» et 2 1 0 2 «Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation» représentent à eux deux 79 % des engagements du chapitre.

54. La ventilation des dépenses du chapitre 2 1 est présentée dans le graphique ci-dessous.



55. Les engagements du poste 2 1 0 0 «Équipements et logiciels» représentent 23 % du chapitre 2 1 avec un montant de 30 792 197 EUR, en réduction de 31 % par rapport à 2012. Ce poste couvre les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels pour l'institution et les travaux y afférents. Ce matériel et ces logiciels concernent notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, l'informatique départementale et des groupes politiques, ainsi que le vote électronique. La raison principale de cette réduction est le fait que le niveau des engagements en 2012 pour ce poste a été exceptionnellement élevé: deux virements C ont été adoptés, permettant d'augmenter les crédits de ce poste en plus de 11 million d'EUR en fin d'année 2012 afin de financer la couverture wifi dans les bâtiments du Parlement et le renouvellement d'une partie importante des infrastructures de réseau.
56. Les engagements du poste 2 1 0 2 «Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation» représentent 55 % du chapitre 2 1 avec un montant de 72 984 023 EUR, en progression de 4 % par rapport à 2012. Cette progression résulte de plusieurs projets additionnels qui requièrent des services externes. Par ailleurs, des retards se sont également produits au niveau de l'internalisation de certaines tâches, en raison des difficultés à recruter du personnel qualifié pour remplir les nouveaux postes permanents. Ainsi, les crédits ont été augmentés de 5 586 300 EUR en cours d'exercice (8 % des crédits initiaux). Les crédits ont couvert principalement les dépenses d'assistance de sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation du centre informatique et du réseau, la réalisation et la maintenance d'applications, l'assistance aux utilisateurs, y compris les députés et les groupes politiques, la réalisation d'études, la rédaction et la saisie de documentation technique.

G. Chapitre 2 3 «Dépenses de fonctionnement administratif courant»

57. Ce chapitre a représenté 1 % des engagements de 2013, avec un montant de 9 548 021 EUR. Le niveau des engagements a progressé de 1 % par rapport à 2012.
58. La ventilation des engagements de ce chapitre est la suivante: 49 % correspondent à l'article 2 3 5 «Télécommunications», 24 % à l'article 2 3 0 «Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers» et 10 % à l'article 2 3 2 «Frais juridiques et dommages». Les 17 % restants sont répartis entre les articles 2 3 1 «Charges financières», 2 3 6 «Affranchissement de correspondance et frais de port», 2 3 7 «Déménagements», 2 3 8 «Autres dépenses de fonctionnement administratif» et 2 3 9 «Compensation des émissions de carbone au Parlement européen».

59. À l'exception des postes 2 3 8 0 «Autres dépenses de fonctionnement administratif» et 2 3 0 0 «Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers», tous les postes du chapitre ont été des postes donneurs pour les virements C8 et C12 (cf. tableaux 8.a et 8.b). Ces virements ont eu pour effet de diminuer de 24 % le montant des crédits initiaux du chapitre, ce qui illustre l'effort de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement administratif.
60. Les crédits de l'article 2 3 9 «Compensation des émissions de carbone au Parlement européen», qui étaient initialement de 1 064 000 EUR, ont été réduits de 98 % à l'occasion du virement de ramassage en raison d'une importante diminution du prix de la tonne de CO₂.

H. Chapitre 3 0 «Réunions et conférences»

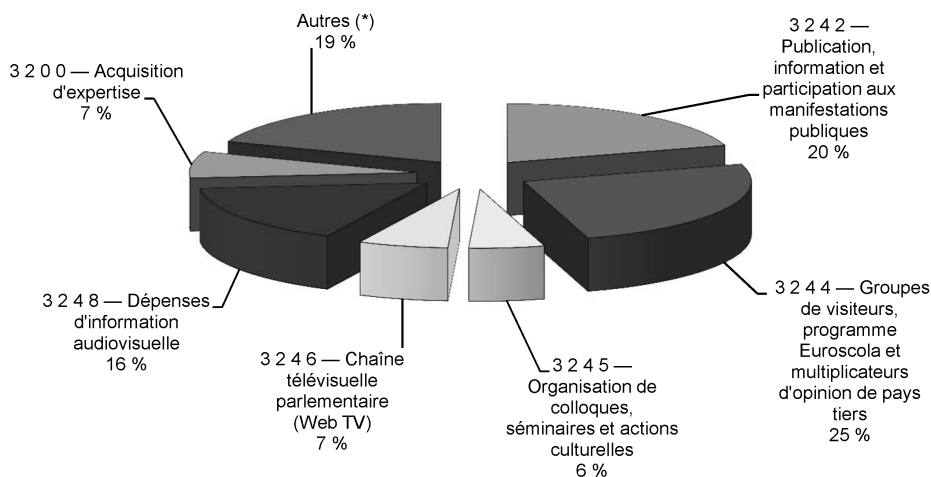
61. Ce chapitre a représenté 2 % des engagements de 2013 avec un montant de 32 816 473 EUR, et a progressé de 1 % par rapport à 2012. La ventilation des engagements de ce chapitre est la suivante: 78 % correspondent à l'article 3 0 0 «Frais de mission et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel», 19 % à l'article 3 0 4 «Frais divers de réunion» et 3 % à l'article 3 0 2 «Frais de réception et de représentation».
62. En 2013, 32 736 missions (2012: 33 616 missions) ont eu lieu, représentant au total 97 161 jours de missions (2012: 99 377 jours). Les missions se sont majoritairement réparties entre les trois lieux de travail du Parlement (Bruxelles: 4 094 missions, Strasbourg: 19 427 missions, et Luxembourg: 1 886 missions).

I. Chapitre 3 2 «Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion»

63. Les engagements de ce chapitre ont représenté 7 % des dépenses de 2013, avec un montant de 125 672 031 EUR en progression de 19 % par rapport à 2012. Quelque 25 % des engagements du chapitre se rapportent au poste 3 2 4 4 «Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers», 20 % au poste 3 2 4 2 «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques» et 16 % au poste 3 2 4 8 «Dépenses d'information audiovisuelle».
64. La ventilation des engagements est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 8

Ventilation des engagements du chapitre 3 2



(*) Autres (3 2 2 0, 3 2 2 2, 3 2 3, 3 2 4 0, 3 2 4 1, 3 2 4 3, 3 2 4 7, 3 2 4 9, 3 2 5)

65. Au niveau du poste 3 2 4 4 «Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers», les engagements se sont élevés à 31 667 743 EUR, en progression par rapport à 2012 (+ 13 %). Ils ont couvert les subventions accordées pour les groupes de visiteurs et les frais de supervision et d'infrastructure associés, les frais de gestion du programme «Euroscola» et le financement des stages pour les multiplicateurs d'opinion originaires de pays tiers. La progression est entre autres liée à la participation du Parlement au financement de la nouvelle exposition EU-PHORIA au Musée Schirmeck, en coopération avec la région d'Alsace et le Mémorial Alsace-Moselle, ainsi qu'à l'organisation de l'événement «EYE» (la rencontre de la jeunesse européenne en 2014) et à l'augmentation du nombre de groupes de visiteurs et de participants du programme Euroscola.
66. Au niveau du poste 3 2 4 2 «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques», les engagements ont atteint 25 453 635 EUR. Ils ont servi en particulier à couvrir des dépenses en matière de publications, notamment électroniques, d'activités d'information, de relations publiques et de participation à des manifestations publiques, foires et expositions dans les États membres et les pays candidats, ainsi que des dépenses liées à la mise à jour de l'Observatoire législatif (OEL). Les engagements sont en progression de 15 % par rapport à 2012. Cette évolution est liée aux activités d'information en vue de préparer les élections de 2014.
67. Les engagements pour le poste 3 2 4 8 «Dépenses d'information audiovisuelle» se sont élevés à 20 533 306 EUR et ont couvert les dépenses liées aux éléments suivants:
- le budget de fonctionnement du secteur audiovisuel (prestations en régie propre et assistance externe telles que prestations techniques pour les stations de radio et de télévision, réalisation, production, coproduction et diffusion de programmes audiovisuels, location de faisceaux et transmission de programmes de télévision et de radio, autres actions de développement des relations de l'institution avec les organismes de diffusion audiovisuels),
 - les dépenses relatives à la transmission en direct sur l'internet des séances plénières et des réunions des commissions parlementaires,
 - la création d'archives appropriées garantissant aux citoyens l'accès permanent à ces informations.
- Ces engagements sont en progression de 54 % par rapport à 2012. Cette évolution est liée aux activités d'information dans le secteur audiovisuel concernant les élections de 2014.
68. En ce qui concerne la production d'informations audiovisuelles, 1 375 événements, dont 1 134 réunions de commissions, ont été retransmis sur l'internet. Pour ce qui est de «Europe by Satellite», la production est la suivante: 829 séquences d'actualité du PE ont été rediffusées 27 563 fois par 187 chaînes, 79 clips d'information sur les sujets législatifs, 75,5 jours de plénière, 527 transmissions en direct, 321 sujets d'actualité produits pour Eurovision (pour diffusion à ses membres) et 26 événements retransmis par Eurovision depuis le PE à Bruxelles et à Strasbourg.
69. Il convient également de noter que les engagements du poste 3 2 4 3 «Parliamentarium — Centre des visiteurs du Parlement européen» (3 844 123 EUR) ont crû de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Le Parliamentarium fait partie des attractions touristiques les plus visitées à Bruxelles et a reçu 337 000 visiteurs en 2013 (2012: 250 000 visiteurs).

J. Chapitre 4 0 «Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes»

70. Ce chapitre a représenté 5 % des engagements de 2013 avec un montant total de 92 683 288 EUR en progression de 5 % par rapport à 2012.
71. L'article 4 0 0 «Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non-inscrits» a représenté 63 % des crédits du chapitre 4 0 (2012: 65 %). Les engagements pour cet article se sont élevés à 58 697 494 EUR. Ils étaient destinés à couvrir, pour les groupes politiques et les membres non inscrits:
- les dépenses de secrétariat, administratives et de fonctionnement, et

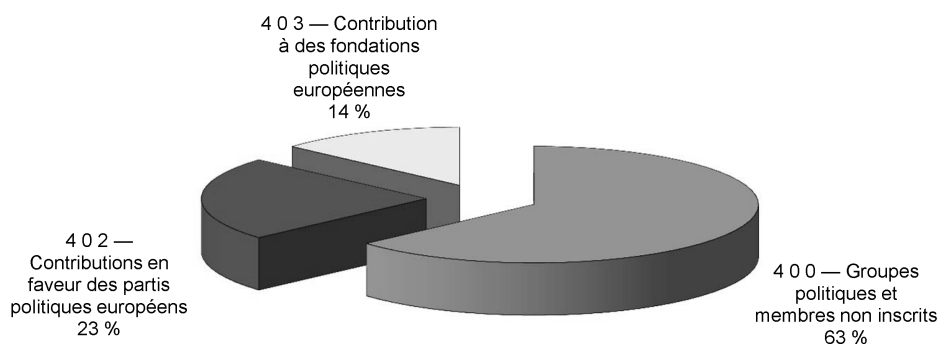
— les dépenses liées à leurs activités politiques et d'information dans le cadre des activités politiques de l'Union européenne.

Ces engagements ont augmenté de 3 % par rapport à 2012 en raison des besoins additionnels résultant de l'adhésion de la Croatie.

72. L'article 4 0 2 «Financement des partis politiques européens» a représenté 23 % (2012: 21 %) des engagements du chapitre 4 0, soit 21 585 794 EUR, et a progressé de 14 % par rapport à 2012. Cette progression s'explique par le fait que 2013 était une année préélectorale.
73. L'article 4 0 3 «Financement des fondations politiques européennes» avec 12 400 000 EUR a représenté 13 % (2012: 14 %) des engagements du chapitre 4 0.

Graphique 9

Ventilation des engagements du chapitre 4 0

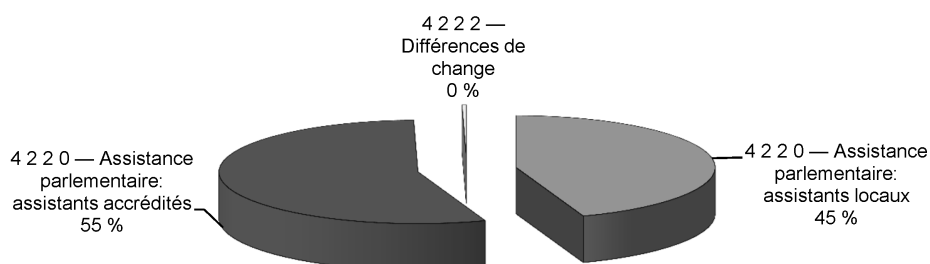


K. Chapitre 4 2 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»

74. En 2013, ce chapitre a représenté 11 % des engagements avec un montant de 188 301 020 EUR, en progression de 4 % par rapport à 2012.
75. Les crédits alloués ont augmenté de 3,7 millions d'EUR (2 % des crédits initiaux) en cours d'exercice, afin de couvrir les dépenses croissantes liées aux assistants parlementaires accrédités (+ 3,5 millions d'EUR) ainsi que des différences de change plus importantes que prévues (+ 0,2 million d'EUR).
76. Le graphique ci-après illustre la ventilation des engagements du chapitre.

Graphique 10

Ventilation des engagements du chapitre 4 2



77. Les engagements relatifs aux «assistants locaux» s'établissent à 83 840 699 EUR, en progression de 4 % par rapport à 2012.
78. Les engagements relatifs aux «assistants accrédités — Statut» s'établissent à 103 797 680 EUR, en progression de 5 % par rapport à 2012. Ceux-ci recouvrent les salaires, allocations et frais de mission de ces agents, ainsi que les frais relatifs aux cours de formation professionnelle externes. Le niveau moyen mensuel des rémunérations versées s'élève à 7,9 millions d'EUR (7,5 millions d'EUR en moyenne en 2012).
79. Au 31 décembre 2013, 1 785 assistants parlementaires accrédités travaillaient au Parlement et 4 860 assistants locaux avaient un contrat de travail avec des députés (dont 162 via des groupements). En moyenne, chaque député a employé 2,33 assistants accrédités et 6,34 assistants locaux⁽¹⁾. Le nombre d'assistants locaux employés par chaque député varie considérablement, allant de 0 à 43 en 2013. Alors que 16 députés n'employaient pas d'assistants locaux, 84 députés ont recruté plus de 10 employés dans leur État membre au cours de l'année 2013. Quelque 45 députés n'ont employé que des assistants locaux au cours de l'année 2013.
80. Les paiements en 2013 relatifs aux assistants parlementaires locaux domiciliés hors zone Euro ont été effectués en utilisant un taux de change fixe pour toute l'année entre l'Euro et les autres devises (taux du mois de décembre 2012).

L. **Chapitre 4 4 «Réunions et autres activités des députés et anciens députés»**

81. En 2013, ce chapitre a représenté 0,02 % des engagements avec un montant de 375 000 EUR, en progression de 4 % par rapport à 2012.

M. **Titre 10 «Autres dépenses»**

82. Les chapitres inscrits sous cette rubrique ne comportent que des crédits provisionnels qui ne peuvent être engagés qu'à la suite d'un virement préalable sur un poste opérationnel. Ces virements (22 912 765 EUR) ont été examinés dans la section 1 du présent rapport. Les crédits initiaux de ce titre se sont élevés à 22 912 765 EUR (2012: 29 542 652 EUR), soit 1,3 % de l'ensemble du budget 2013.

III. **OBJECTIFS 2013 ET RÉSULTATS**

83. L'exercice 2013 a été marqué par la poursuite des améliorations structurelles engagées depuis 2011 afin de doter l'institution de tous les moyens nécessaires pour jouer pleinement son rôle dans le processus législatif et lui permettre de faire pleinement usage des compétences accrues que lui confère le traité de Lisbonne.
84. L'institution a également poursuivi la réalisation de programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de son administration, notamment dans le domaine de la sécurité, et a procédé à des développements importants dans le secteur de la politique d'information et de communication en vue des élections de 2014.
85. Les adaptations institutionnelles liées à l'adhésion de la Croatie ont été achevées sans difficultés notables.
86. Les objectifs poursuivis et les résultats obtenus en 2013, présentés ci-dessous, se basent sur les priorités et décisions prises par le Bureau en 2013, sur les orientations adoptées par le Parlement dans ses résolutions budgétaires et sur les objectifs et résultats du programme administratif de travail pour la période 2012-2014.

A. **Poursuite des aménagements institutionnels liés au traité de Lisbonne**

A.1. *Soutien à la recherche*

87. Une étude comparative réalisée avec quatre parlements nationaux et le Congrès des États-Unis a mis en évidence une marge d'amélioration considérable en ce qui concerne la structure d'appui du Parlement européen, en particulier pour obtenir des avis scientifiques indépendants. Sur la base des recommandations du groupe de travail commun du Bureau et de la commission des budgets au sujet du budget du Parlement, le Bureau a décidé, lors de sa réunion du 20 mai 2013, de créer une nouvelle direction générale des services de recherche parlementaire (DG EPRS), chargée de fournir des avis scientifiques indépendants à la fois aux organes politiques du Parlement et aux différents députés.

⁽¹⁾ Moyenne calculée sur la base de 766 députés (y compris donc les députés qui n'ont que des contrats d'assistants accrédités ou qui n'ont que des contrats d'assistants locaux).

88. Cette direction générale, dont la création est devenue effective le 1^{er} novembre 2013, regroupe l'ancienne direction de la bibliothèque et gestion des documents (à l'exception de l'unité Courrier officiel qui reste attachée à la DG PRES) et la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne anciennement rattachée à la DG IPOL, auxquelles s'est ajoutée une nouvelle direction des services de recherche pour les députés, organisée de manière thématique.
89. Le nouveau service de recherche parlementaire offrira un soutien individuel aux députés et sera complémentaire aux départements thématiques ⁽¹⁾, lesquels continueront à servir les titulaires d'un mandat et d'une fonction particulière, comme les rapporteurs. Ces produits sont de nature différente, les départements thématiques ayant été explicitement conçus pour répondre immédiatement aux commissions et délégations parlementaires. Néanmoins, ces deux services coopéreront aussi étroitement que possible et échangeront des informations comme s'ils appartenaient réellement à un seul service. Ils partageront la ligne budgétaire existante pour l'expertise.
90. Lors de sa réunion du 15 avril 2013, le Bureau avait autorisé des négociations avec le Comité économique et social et le Comité des régions dans le cadre de la procédure budgétaire 2014 en vue d'obtenir des gains d'efficacité dans le domaine de la traduction, la part de ces gains au sein du Parlement étant affectée au renforcement du service de recherche parlementaire. Ces négociations ayant abouti, le Bureau a donné mandat au président pour la signature d'un accord de coopération avec les deux comités lors de sa réunion du 9 décembre; cet accord offre notamment aux agents concernés par la restructuration du service de traduction des comités et qui auraient le profil requis, la possibilité d'être transférés au Parlement afin de travailler pour la nouvelle direction générale des services de recherche parlementaire (80 agents au maximum).

A.2. *Gestion des connaissances*

91. La coopération des commissions avec les départements thématiques est très étroite, continue et porte sur de nombreux aspects: les notes d'information des départements thématiques, les documents stratégiques, les études et les ateliers alimentent régulièrement les débats en commission et garantissent une interconnexion précieuse entre expertise et prise de décision politique. Afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des documents produits par les départements thématiques, une lettre d'information commune à ces départements a été créée en 2013. Elle offre, sur une base mensuelle, un panorama des principaux événements à venir organisés au Parlement européen, un résumé des études essentielles en préparation et un lien direct vers une sélection d'études récemment publiées. Les départements thématiques ont procédé à une mise à jour importante des fiches techniques du Parlement en prévision des élections.

A.3. *Codécision et avis conformes en matière de politique extérieure*

92. En vertu du traité de Lisbonne, tous les accords commerciaux sont désormais soumis à l'approbation du Parlement, alors que les mesures de mise en œuvre de la politique commerciale commune (PCC) relèvent de la procédure législative ordinaire. En 2013, la commission du commerce international (INTA) a traité d'importants rapports législatifs sur l'instrument international de passation des marchés publics, les règles de mise en œuvre et les accords en deuxième lecture sur Omnibus I et Omnibus II (alignement de la législation de l'Union en matière de commerce sur le traité de Lisbonne), ainsi que sur l'instrument de l'Union relatif aux marchés publics et la modernisation des instruments de défense commerciale de l'Union. Les groupes de suivi de la commission INTA ont continué à suivre les négociations commerciales. Des résolutions ont été adoptées en lien avec tous les mandats de négociation, lesquels ont été suggérés par la Commission.
93. Les commissions ont reconduit la pratique du suivi des négociations d'accords internationaux. Pour la commission des affaires étrangères (AFET), il s'agissait notamment du cadre en cours pour les accords d'association avec les pays tiers. La commission AFET a également remis en question la pratique selon laquelle le Conseil ne demande l'approbation du Parlement qu'une fois que le processus de ratification est pratiquement achevé dans les États membres de l'Union. La commission AFET a adopté des résolutions portant sur tous les pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'Union européenne, comme le veut aujourd'hui une pratique bien établie.
94. Le suivi de l'évolution de la situation en Ukraine s'est accru afin de déterminer la position du Parlement européen en ce qui concerne la signature de l'accord d'association. La commission AFET a organisé des réunions d'information avec les parties prenantes de l'Union et de l'Ukraine et a œuvré à la rédaction d'une résolution sur la politique de voisinage de l'Union, qui couvre l'accord d'association avec l'Ukraine (ainsi qu'avec la Moldavie et la Géorgie).

⁽¹⁾ Ces départements thématiques sont intégrés aux directions générales des politiques internes et des politiques externes.

95. Le Bureau a décidé, le 26 février 2013, qu'un programme pour Euronest Scola ⁽¹⁾ serait mis en place et géré par la DG EXPO sur le modèle des principes d'Euromed Scola ⁽²⁾, qui existe d'ores et déjà. Par ailleurs, un élargissement du programme destiné aux jeunes responsables politiques d'Europe, de Palestine et d'Israël permettant d'inclure les pays du voisinage a été décidé par le Bureau le 15 avril 2013. Pour la première fois, un programme Euronest Scola et deux nouveaux forums de jeunes responsables politiques ont été organisés — et ont remporté un grand succès — aux mois de novembre et décembre 2013 (Maghreb-UE et partenariat oriental-UE), ce qui traduit, en termes concrets, au travers de mesures de nature administrative, l'engagement prioritaire que le Parlement accorde au renforcement et à l'émancipation de la société civile dans le cadre de la politique de voisinage.

A.4. Amélioration des services liés à la séance plénière

96. Les efforts d'amélioration de l'image de l'institution et de l'attractivité de la plénière ont été poursuivis en développant une base de données fiable de statistiques sur les activités de la plénière, en mettant en place les modifications au règlement et en adaptant les procédures internes, par exemple les déclarations écrites, les comptes rendus, les procédures de vote. Par ailleurs, la modernisation des applications informatiques concernant la plénière est toujours en cours.
97. Pour ce qui est de la rédaction des actes législatifs, la généralisation de la procédure de finalisation des textes avant leur adoption, permettant une signature et une publication plus rapides de la législation, et le développement d'une grande capacité de programmation, ont rendu possible l'entrée en vigueur de la plupart des dossiers du CFP avant la fin de l'année. D'autres progrès ont en outre été accomplis dans le service rédactionnel «à la demande», par exemple dans la réalisation des outils *e-Parliament* ⁽³⁾ comme le *Drafting Support Tool* ⁽⁴⁾.
98. Il convient de noter que le nombre de textes législatifs adoptés par le Parlement (préparés par la direction des actes législatifs) a doublé par rapport à 2012. L'intégration de la langue croate (publication de textes législatifs et parlementaires depuis la date d'accession) a été un succès.

B. Stratégie de communication et préparation de la campagne d'information pour les élections de 2014

B.1. Activités organisées au niveau central

99. Le concept créatif pour la campagne institutionnelle d'information et de communication sur les élections européennes de 2014 a été approuvé par le Bureau le 20 mai 2013 et un contrat particulier relatif à l'exécution et à la mise en œuvre de la campagne a été signé le 7 juin 2013. Pour la campagne, l'accent a été mis sur la nature politique du Parlement européen et sur les nouveaux pouvoirs que lui a attribués le traité de Lisbonne, ce que traduit bien le message «Cette fois, c'est différent». Le concept retenu prévoit une démarche en quatre phases autour du slogan «AGIR. RÉAGIR. ACCOMPLIR». Ce slogan, qui tend à asseoir l'image de marque du Parlement européen, permet d'assurer la pérennité de la campagne bien au-delà de 2014.
100. Le lancement de la campagne institutionnelle d'information et de communication a eu lieu à Strasbourg le 10 septembre 2013, dans le contexte du discours sur l'état de l'Union, moment symbolique choisi pour mettre l'accent sur le nouveau rôle du Parlement européen après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Cette opération a bénéficié d'une large couverture médiatique, quelque 160 journalistes ayant assisté à la conférence de presse de lancement. Cette couverture, conjuguée à une forte interaction sur les médias sociaux, permet de qualifier le lancement de vraie réussite en matière de sensibilisation. Le site officiel de la campagne est entré en service en décembre 2013.

⁽¹⁾ Dans le cadre du programme Euronest Scola, de jeunes citoyens des États membres de l'Union et des six pays du partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine) sont invités par le Parlement à débattre et à examiner et adopter des résolutions sur les questions d'intérêt commun pour le partenariat oriental. Ce programme a pour objectif de sensibiliser les jeunes participants aux valeurs du dialogue, de la connaissance et de la compréhension mutuelle, du respect de la diversité culturelle et linguistique. Il propose une éducation civique portée vers la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la tolérance et la résolution des conflits par des moyens pacifiques.

⁽²⁾ Le programme Euromed Scola a été lancé en 2008. Il met en contact des jeunes citoyens des différents États membres de l'Union ainsi que des pays voisins du Sud afin de favoriser le partenariat euro-méditerranéen.

⁽³⁾ Le programme *e-Parliament* vise à donner plus de moyens d'action aux députés au Parlement européen et à leur permettre de contrôler davantage la vie politique de l'institution en leur offrant un appui renforcé et amélioré dans le cadre de leurs travaux législatifs.

⁽⁴⁾ Le *Drafting Support Tool (DST)* est un outil de support à la rédaction disponible en ligne. Il permet aux députés d'accéder à un pool de juristes-linguistes prêts à leur fournir une assistance pour rédiger des amendements législatifs. L'ensemble du processus est totalement confidentiel.

101. Les derniers mois de 2013 ont été consacrés à la mise en œuvre de la deuxième phase de la campagne (phase dite «thématique») et à la préparation des phases suivantes (phase de mobilisation et phase postélectorale).

B.2. *Activités décentralisées*

102. Outre le recours aux moyens de communication traditionnels, la phase thématique de la campagne met aussi en œuvre une série d'activités de sensibilisation novatrices, dont l'organisation de rencontres «ReACT» dans cinq grandes villes.

103. Les premières manifestations, organisées à Paris, à Varsovie et à Francfort, ont traité des grands thèmes que sont l'emploi, l'économie, le budget de l'Union et les Fonds structurels, et ont suscité un grand intérêt dans la société civile et parmi les acteurs concernés. Deux autres rencontres sur la qualité de vie et l'Union européenne dans le monde auront lieu à Rome et à Madrid en 2014.

104. Les bureaux d'information ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la campagne, en assurant la promotion des outils mis au point au niveau central dans tous les États membres, en associant les acteurs concernés et les médias, multiplicateurs d'opinion, afin de diffuser très largement le message de la campagne, et en animant les médias sociaux au niveau local.

B.3. *EYE*

105. La rencontre de la jeunesse européenne (EYE) sera organisée parallèlement à la campagne institutionnelle d'information et de communication. Le 1^{er} juillet 2013, le Bureau a adopté le concept de cet événement destiné à sensibiliser les jeunes à l'identité européenne.

106. Cette rencontre, placée sous la devise «Des idées pour une Europe meilleure», aura lieu à Strasbourg en mai 2014, et réunira près de 5 000 jeunes venus des quatre coins de l'Europe. Les inscriptions sont ouvertes depuis octobre 2013.

B.4. *Progrès réalisés au niveau du projet de Maison de l'histoire européenne*

107. Le Bureau a adopté le concept et les grandes lignes de l'exposition permanente au cours de sa réunion du 22 octobre 2012. Ce concept a été enrichi en 2013 avec un cabinet de scénographie. Il est aujourd'hui achevé.

108. L'équipe de la Maison de l'histoire européenne, qui se consacre à la mise au point de l'exposition permanente, a également engagé l'élaboration de l'offre qui sera proposée aux visiteurs et qui comprendra des expositions temporaires et itinérantes, des manifestations, des conférences ainsi qu'un vaste choix de contenus en ligne et de programmes didactiques s'adressant à différentes tranches d'âge. La Maison de l'histoire européenne fait partie intégrante de l'offre proposée par le Parlement européen à ses visiteurs et s'inscrit dans la stratégie définie actuellement en leur direction.

109. Les travaux dans le bâtiment Eastman, qui accueillera la Maison de l'histoire européenne, ont considérablement avancé en 2013 et devraient être terminés avant la fin de l'année 2014. Le bâtiment sera aménagé pour accueillir les expositions: l'ouverture de la Maison de l'histoire européenne et de son exposition permanente est prévue fin 2015, tandis que la première exposition temporaire est programmée pour 2016.

B.5. *Amélioration des services aux visiteurs*

110. Des progrès ont été réalisés dans l'amélioration des services aux visiteurs en 2013 grâce à la signature, à la suite de la décision du Bureau du 18 novembre 2013, de deux accords de coopération avec le port autonome de Strasbourg, d'une part, et avec la région Alsace et le Mémorial de l'Alsace-Moselle, d'autre part: la capacité d'accueil des visiteurs des locaux du Parlement à Strasbourg sera accrue pour faire face à la hausse attendue des visites à l'occasion de l'année électorale et les visiteurs du Parlement européen à Strasbourg se verront offrir une perspective historique plus vaste dans le cadre du nouveau projet EU-PHORIA à Schirmeck.

111. Dans le même temps, et conformément à la décision susmentionnée, des travaux préparatoires ont été réalisés en vue de l'installation d'une petite salle de cinéma à 360° à Strasbourg et à Berlin et dans la perspective de la mise en place à Strasbourg de jeux de rôle semblables à ceux actuellement organisés à Bruxelles.

C. **Adaptations institutionnelles découlant de l'adhésion de la Croatie**

112. Le pourvoi des postes prévus au budget (124 au total) s'est fait par nomination d'agents temporaires avec effet au 1^{er} juillet 2013, puis par le remplacement des agents temporaires par des fonctionnaires stagiaires au fur et à mesure de la publication des listes de lauréats des concours spécifiques pour les citoyens de nationalité croate.

113. Les douze observateurs croates ont assisté aux travaux parlementaires (sessions plénières, commissions, groupes politiques) depuis le 1^{er} avril 2012 et sont devenus députés à part entière au 1^{er} juillet 2013.

D. Poursuite de la réalisation des programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de l'administration du Parlement

D.1. Politique immobilière

114. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie immobilière à moyen terme arrêtée par le Bureau le 24 mars 2010, plusieurs projets ont été décidés ou ont été mis en œuvre, tels que décrits ci-dessous:

Bruxelles

115. Concernant le projet Trebel, le permis d'urbanisme a été délivré le 30 avril 2013 avec une diminution des surfaces prévues initialement d'environ 8 %. Suite à cette modification du projet, un déficit supplémentaire de surfaces de bureaux de 2 562 m² est attendu à l'horizon 2017.
116. La recherche d'une solution temporaire jusqu'à prise en occupation du bâtiment Trebel prévue courant 2017 a permis d'identifier le bâtiment Square de Meeûs n° 8 comme le plus approprié (cf. décisions du Bureau des 30 novembre 2011, 14 janvier 2013 et 11 mars 2013 ainsi que la décision de la commission des budgets du 28 février 2013). Le contrat d'usufruit de 12 ans pour ce bâtiment a été signé le 28 mars 2013, avec une prise en occupation du bâtiment prévue à partir du 31 mars 2014. La planification des déménagements en cascade de 2014 des services actuellement hébergés dans d'autres bâtiments (minimum 1 000 personnes) ainsi que les travaux dans les bureaux actuels et futurs des députés et de leurs assistants a été initiée en 2013.

Luxembourg

117. En ce qui concerne le projet Konrad Adenauer, une analyse globale de l'action du Bureau assurant initialement la maîtrise d'œuvre du projet a été effectuée dans le cadre du partenariat signé le 16 janvier 2012 avec l'État luxembourgeois et a eu pour conséquence l'arrêt de la prestation de ce bureau. Un appel d'offres pour une maîtrise d'œuvre renforcée chargée du suivi du chantier a été publié le 2 janvier 2013 et a abouti à la désignation des cinq entités composant la maîtrise d'œuvre d'exécution, sous la direction d'un coordinateur-pilote. Les prestations liées à la nouvelle maîtrise d'œuvre ont commencé à la mi-2013. En outre, la recherche des mesures d'économie au niveau du projet et la relance des appels d'offres pour le gros-œuvre du chantier Est ont permis d'obtenir des offres qui respectent les budgets alloués. Les travaux de construction ont débuté en septembre 2013. Un lot supplémentaire (Façades) a pu être attribué le 20 décembre 2013 et a donné lieu à la signature du contrat correspondant le 6 janvier 2014.
118. Par ailleurs, le montage financier mis en place pour le financement du projet a connu ses premières applications pratiques. Les premières factures ont été payées aux entreprises de travaux par la société immobilière constituée à cet effet. Un contrat de fiducie a été signé le 25 novembre 2013 avec la banque BGL. Il est destiné à garantir les montants crédités aux comptes de la société immobilière et à permettre le versement en toute sécurité des crédits affectés au projet Konrad Adenauer par l'autorité budgétaire. Le compte fiduciaire en question a pu ainsi recevoir les premiers virements en décembre 2013. Conformément aux obligations contractuelles, un premier tirage sur prêt a été effectué le 31 décembre 2013.
119. Dans l'attente de la mise en service du nouveau bâtiment Konrad Adenauer, il s'avère nécessaire de prolonger la location du bâtiment Goldbell jusqu'au 31 décembre 2017, et de louer le bâtiment Geos en lieu et place du bâtiment Président. Concernant le bâtiment Goldbell, une économie substantielle par rapport aux conditions actuelles de location a pu être obtenue au terme de la négociation avec le propriétaire, et l'avenant au contrat de bail a été signé en décembre 2013 à la suite de l'accord du Bureau lors de sa réunion du 21 octobre 2013 ⁽¹⁾. Par ailleurs, une analyse coûts/bénéfices a démontré qu'un déménagement du bâtiment Président vers le bâtiment Geos en 2014 occasionnerait une économie pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2017 supérieure à celle générée par la poursuite du bail du Président dans les nouvelles conditions proposées par son propriétaire. En conséquence, le 13 août 2013, un contrat de location du bâtiment Geos a été signé à la suite de l'accord du Bureau lors de sa réunion du 2 juillet 2013 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ La commission des budgets a décidé, le 27 novembre 2013, de ne pas remettre d'avis sur la renégociation du contrat de bail.

⁽²⁾ La commission des budgets a décidé le 11 juillet 2013 de ne pas remettre d'avis sur la location du bâtiment Geos en lieu et place du bâtiment Président.

Bureaux d'information

120. Le précontrat d'achat du nouveau bâtiment à Sofia a été signé le 7 juillet 2011 pour un montant de 9 millions d'EUR. En raison des malfaçons et de la non-conformité des travaux d'aménagement, la réception du bâtiment n'a pas pu se faire en 2012. Après que le propriétaire a remédié à tous les vices de construction, la procédure de réception du bâtiment a abouti à la signature, le 4 juin 2013, de l'acte d'acquisition devant un notaire à Sofia. L'emménagement a eu lieu le 11 juin 2013 et depuis juillet 2013, la Maison de l'Europe est pleinement opérationnelle.
121. Un accord de coopération entre le Parlement européen et la Commission européenne en matière de gestion conjointe des Maisons de l'Europe est toujours recherché en vue, d'une part, de la définition d'un cadre de programmation pluriannuelle des prospections pour l'acquisition ou la location, et, d'autre part, de la simplification des procédures administratives et financières de leur gestion quotidienne.

Nouvelle politique de maintenance et rénovation des bâtiments

122. Un audit externe a été lancé en 2013 afin de pouvoir présenter, à l'occasion de la nouvelle législature, une première évaluation de la politique de maintenance renforcée. Un schéma d'audit interne et externe à reproduire régulièrement à chaque législature a été approuvé par le Bureau le 26 février 2013, les ressources à mobiliser seront définies en conséquence.
123. La fermeture temporaire de la zone A du bâtiment Paul-Henri Spaak a été décidée à la suite de la découverte de fissures dans trois des poutres de la charpente de l'hémicycle lors de vérifications faites en septembre 2012 dans le cadre de la politique continue de contrôle et de maintenance préventive des infrastructures du Parlement. Après une analyse détaillée des avantages et des inconvénients des solutions de remise en sécurité de la charpente, les experts ont retenu une solution qui, compte tenu des délais d'études, de contrôle, d'appels d'offres, de réalisation des travaux et de remise en état de l'hémicycle, prévoit que ce dernier ne pourra pas être réoccupé avant le début de l'année 2014. Le contrat relatif aux travaux de remise en sécurité de l'hémicycle (réparation de la charpente et réhabilitation de l'hémicycle) a été signé le 26 juin 2013, permettant le début des travaux de renforcement de la charpente.
124. Sur le sujet du désordre dont est atteinte la couche de protection contre l'incendie de la charpente de la toiture (flocage) de l'immeuble Louise Weiss, les opérations d'expertises menées par le collège nommé par le tribunal de grande instance de Strasbourg se poursuivront jusqu'à l'échéance du premier trimestre 2014. Toutefois, les conclusions du collège, issues d'études menées par ce dernier dans le cadre de l'expertise, ont permis au Parlement européen d'envisager la mise en œuvre des premiers travaux de remise en conformité de la charpente couvrant l'hémicycle au regard de la législation sur la sécurité incendie. À ce titre, deux procédures d'appel d'offres ont été lancées. La première, concernant les travaux mentionnés ci-dessus, est suspendue à la conclusion du rapport des experts et la décision devrait intervenir avant le mois de mai 2014. La seconde est finalisée et permettra la production d'une étude d'ingénierie incendie permettant de mieux appréhender les modes de remise en conformité du reste de l'ouvrage. Les actions issues de cette seconde procédure devraient aboutir au premier trimestre 2014.

D.2. *Politique environnementale*

125. Le Parlement européen est devenu un exemple dans la lutte contre le changement climatique en mettant en place une stratégie complète de réduction et de compensation des émissions de carbone, avec un objectif ambitieux de réduction de 30 % de ses émissions avant 2020. En 2013, une réduction de 26,4 % a été réalisée et 28 % de l'empreinte carbone ont été compensés (bâtiments, missions, voitures officielles).
126. Pour la première fois depuis le premier enregistrement EMAS en 2007 (qui a couvert 9 bâtiments), le Parlement européen a augmenté le nombre de bâtiments recevant l'enregistrement EMAS. Trois nouveaux bâtiments (WIB, JAN et PFL) ont été ajoutés en 2013. Ceci a exigé la réalisation d'une analyse environnementale et d'audits de ces bâtiments. De plus, ce contrat a été utilisé pour commander une quantité significative de contrôles pour faciliter l'interprétation de la législation environnementale et pour s'assurer que les services du Parlement soient entièrement conformes (exigence du règlement EMAS). À la suite de la réalisation d'audits externes en mai et juin 2013, le Parlement a pu demander la prolongation de son enregistrement EMAS pour trois années supplémentaires.
127. Un contrat a été signé avec l'entreprise ECOACT le 7 novembre 2013 pour compenser 28 747 tonnes de CO₂ dans le cadre d'un projet de rendement énergétique dans le système de chauffage urbain à Pernik, en Bulgarie. Les crédits de compensation achetés sont conformes avec le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (UE ETS).

128. Par ailleurs, trois événements ont été organisés en 2013 dans les trois lieux: la semaine «Verte», la semaine «Mobilité» et la semaine «Déchets».

D.3. *Politique de restauration*

129. L'année 2013 marque le début d'une période de réformes structurelles des activités de restauration du Parlement, visant leur modernisation complète d'ici 2019. Dans ce contexte, le Bureau a adopté, lors de sa réunion du 10 juin 2013, une note du secrétaire général sur «la nouvelle politique de restauration du Parlement 2014-2019 — Directives pour la modernisation», fournissant ainsi pour la première fois depuis 1979, une orientation stratégique pour le développement futur de ce secteur.
130. La décision du Bureau couvre non seulement les questions liées aux infrastructures, aux aspects opérationnels et nutritionnels, mais également les objectifs économiques. Les premiers effets de la mise en œuvre de la réforme structurelle couplés à une révision des prix (inchangés depuis 12 ans) effectuée début 2013 dans les restaurants, les self-service, les cafétérias et les bars du Parlement, ont permis une amélioration de la situation pour la ligne budgétaire 1 6 5 2 «Frais de fonctionnement des restaurants et cantines».
131. Grâce à une meilleure gestion des coûts, à une productivité accrue, à une mise en concurrence entre les différents fournisseurs et à une tarification réaliste, il est prévu de parvenir à une situation d'équilibre à la fin de la période législative 2014-2019.

D.4. *Poursuite de la modernisation des technologies de l'information/Sécurité*

132. La réalisation de programmes tels que *e-Parliament* (amendements et signature électroniques, MEP Portal, etc.), *Paperless [e-Committee* ⁽¹⁾, *e-Meeting* ⁽²⁾, etc.] et *Knowledge Management*, permet de s'orienter vers un PE totalement connecté et en mobilité. Ceci est complété par l'introduction (en cours) de la tablette comme outil de travail standard. Ce processus a été accompagné par un renouvellement du software (migration à niveaux supérieurs W7 et Outlook 2010) et un renforcement considérable du réseau de vidéoconférence ainsi que du wifi.
133. À la suite d'articles de presse relatant une intrusion dans le réseau wifi ouvert du Parlement européen, une enquête a été lancée pour évaluer l'ampleur et la nature de l'attaque. Lors de sa réunion du 9 décembre 2013, le Bureau a unanimement approuvé les mesures immédiates et à moyen terme proposées par le secrétaire général en vue du renforcement des règles de sécurité du Parlement concernant l'utilisation d'équipements mobiles.

D.5. *Relations avec les parlements nationaux*

134. Les relations avec les parlements nationaux ont été encore renforcées grâce à la semaine parlementaire qui s'est déroulée du 28 au 30 janvier 2013 et pendant laquelle les députés au Parlement européen et les députés aux parlements nationaux se sont rencontrés pour débattre du semestre européen pour la coordination des politiques économiques.
135. La première conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, prévue par l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, s'est déroulée à Vilnius les 16 et 17 octobre 2013.
136. Sur le plan technique, il faut noter le développement de la base de données du PE pour les documents des parlements nationaux «Connect», dans le but de mieux diffuser leurs avis et contributions, conformément à ce qui est prévu par le traité en matière de subsidiarité et de proportionnalité. Le projet pilote sur les «vidéoconférences» comme atout majeur dans la coopération interparlementaire a été conclu avec succès. L'information à disposition des membres et des tiers a été significativement améliorée grâce au développement des bases de données CERDP (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires) et IPEX (Réseau communautaire d'échange d'information interparlementaire).

⁽¹⁾ L'application *e-Committee* est un espace de travail destiné aux députés, aux secrétariats des commissions, au personnel des groupes politiques et aux autres personnes qui ont besoin de suivre les travaux des commissions. Chaque commission dispose d'un site, ce qui contribue à renforcer la transparence et l'efficacité des travaux. Cette application est utilisée par toutes les commissions depuis février 2012.

⁽²⁾ L'application *e-Meeting* propose les documents des réunions des commissions sous une forme électronique conviviale, qui permet de consulter, d'annoter et de partager les documents à tout moment, partout et sur tous les appareils.

D.6. Restructuration approfondie des services de sécurité

137. Depuis la décision du Bureau de juin 2012 concernant l'internalisation des services de sécurité générale, une série de mesures préparatoires visant à lancer l'internalisation ont été adoptées, à commencer par la procédure de sélection de 1 212 candidats retenus sur un total de 2 443 candidatures qui permet de recruter progressivement des agents contractuels sur les trois lieux de travail du Parlement, et cela, dans le strict respect du plan d'action approuvé par le Bureau.
138. Depuis septembre 2013, le dispatching est exclusivement constitué d'agents du Parlement et, depuis octobre, les fonctions de sécurité pour la crèche, le Parliamentarium et les points d'accès au bâtiment ASP sont également internalisées.
139. L'internalisation implique un processus complexe et à multiples facettes comprenant non seulement une vaste opération de recrutement d'agents du Parlement, mais aussi et surtout leur formation, adaptation et intégration ainsi que l'organisation des activités, tâches qui n'ont jamais été assurées en interne dans le passé. La complexité de ce processus tient aussi au fait que, durant sa phase transitoire et jusqu'à sa réalisation complète, les sociétés externes actuellement chargées de la sécurité et le personnel du Parlement devront travailler en parallèle.
140. Comme indiqué dans le plan d'action approuvé par le Bureau, le processus d'internalisation à Bruxelles et Strasbourg sera conduit de manière progressive pendant la période 2013-2016. En ce qui concerne Luxembourg, le processus d'internalisation est conditionné par la politique immobilière et notamment les travaux en cours au bâtiment KAD. Par conséquent, son évaluation et sa mise en œuvre seront liés à l'état d'avancement des travaux.

E. Autres mesures de modernisation

E.1. Amélioration des services aux députés

141. Lors de sa réunion du 9 décembre 2013, le Bureau a pris acte et approuvé la création d'un guichet unique pour les services parlementaires aux députés. Ceci fait suite aux conclusions d'un processus de consultation des députés et du personnel du Parlement sur les pistes d'amélioration et de modernisation des capacités organisationnelles du Parlement. Ce service sera rattaché à la direction de la logistique, et les recrutements du personnel attaché à cette unité se feront par voie de redéploiement interne. Il commencera à fonctionner progressivement début 2014 pour être pleinement opérationnel après les élections.
142. Le portail des députés pour leurs droits sociaux et financiers entend donner aux députés un point d'accès intranet unique où ils peuvent s'informer sur la situation et l'évolution de leurs droits sociaux et financiers découlant du statut des députés et de ses mesures d'application. Le portail devrait permettre à chacun des députés de gérer beaucoup plus facilement ses droits sociaux et financiers. Une première version du portail pour les députés en exercice, consultable à l'intérieur des bâtiments du Parlement pour un petit nombre de formulaires et de données, a été mise en service en 2013. D'autres étapes (fonctionnalités supplémentaires pour les députés, dont la signature électronique, l'accessibilité depuis l'extérieur du Parlement, le portail des anciens députés et de leurs bénéficiaires, les tiers payants, la finalisation des archives) sont prévues, l'échéance étant décembre 2015 pour la finalisation de l'ensemble du système.

E.2. Gestion financière et budgétaire

143. En 2013, dans le cadre de la procédure budgétaire 2014 ⁽¹⁾, le Parlement a décidé, sur la base des propositions du Bureau et après consultation du groupe de travail commun entre le Bureau et la commission des budgets, que quatre de ses domaines d'activités devraient être renforcés comme suit:
- a) développement des avis scientifiques indépendants: l'étude comparative réalisée avec quatre parlements nationaux et le Congrès des États-Unis a mis en évidence une marge d'amélioration considérable en ce qui concerne la structure d'appui du Parlement européen, en particulier pour l'obtention d'avis scientifiques indépendants. Sur la base des recommandations du groupe de travail commun, le Bureau a décidé, lors de sa réunion du 20 mai 2013, de créer une nouvelle direction générale des services de recherche parlementaire (DG EPRS), chargée de fournir des avis scientifiques indépendants à la fois aux organes politiques du Parlement et aux différents députés (voir paragraphes 87 à 89);

⁽¹⁾ Résolution du Parlement européen du 23 octobre 2013 relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 [13176/2013 — C7-0260/2013 — 2013/2145(BUD)] et résolution du Parlement européen du 17 avril 2013 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2014 [2013/2018(BUD)].

- b) renforcement des capacités en matière de contrôle: le groupe de travail commun a conclu, sur la base des études comparatives susmentionnées et en tenant compte du fait que le contrôle est l'une des quatre tâches essentielles du Parlement dans le cycle législatif, qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de contrôle du pouvoir exécutif par le Parlement. Le manque de capacités est apparu très clairement en ce qui concerne le contrôle des actes délégués, les programmes de dépenses et la transposition de la législation. Une fois que le processus de prise de décisions politiques aura été mis en place après les élections de 2014, des structures d'aide adaptées devront être créées pour les députés et des moyens devront être mis à leur disposition;
- c) amélioration du soutien logistique aux députés: en ce qui concerne le soutien logistique aux députés, le groupe de travail a souligné la nécessité de mettre davantage d'espaces de bureau à la disposition des députés, pour que leurs assistants et stagiaires disposent de bonnes conditions de travail, dans le plein respect de la législation belge en matière de conditions de travail. À cette fin, le Bureau a pris plusieurs décisions en 2013 en matière de politique immobilière (voir section D.1);
- d) amélioration du soutien local aux députés: en se basant notamment sur l'exemple du Congrès américain et du Bundestag, le groupe de travail a également abordé la question de la nécessité d'une plus grande présence des députés dans leur circonscription et du support local nécessaire aux activités dans les circonscriptions. Les recommandations du groupe de travail ont été transmises au Bureau, qui a demandé que la question soit examinée plus en profondeur par les groupes politiques et la conférence des présidents, en particulier la question d'un calendrier parlementaire organisé de façon plus efficace pour permettre un temps de présence plus élevé dans les circonscriptions.
144. Le groupe de travail commun a en outre relevé sept domaines dans lesquels le Parlement peut améliorer son efficacité afin de permettre le développement des quatre domaines d'activité susmentionnés d'une manière qui soit financièrement responsable.
- i) Mise en place d'un système de traduction à la demande des députés pour les amendements en commission
— Le groupe de travail commun recommande de traduire les amendements déposés en commission dans chacune des langues faisant partie du profil linguistique de la commission (soit les langues de ses membres et suppléants) ainsi qu'à la demande de tout député qui n'est pas membre ou suppléant de la commission, mais souhaite obtenir une traduction dans sa langue. Cela permettrait de réduire de 54 075 le nombre de pages traduites en interne et de 18 025 le nombre de pages externalisées par an (cette dernière réduction permettant de réaliser une économie annuelle de 540 000 €).
- ii) Étude des possibilités de coopération interinstitutionnelle avec le Comité des régions et le Comité économique et social — après des négociations menées durant l'automne entre les trois institutions, le Bureau a marqué son accord en décembre 2013 au projet de coopération ⁽¹⁾ qui prévoit dans l'essentiel que:
- le Parlement européen offre aux fonctionnaires (au nombre de 80 maximum) concernés par la restructuration du service de traduction des comités la possibilité de travailler pour le nouveau service de recherche parlementaire au Parlement. Ces transferts se feront sur une base volontaire, en réponse à un appel à manifestation d'intérêt qui précisera les exigences pertinentes en termes de parcours universitaire et d'expérience professionnelle,
 - une coopération politique est instaurée, dont l'objet est de renforcer le rôle démocratique et la mission de contrôle des trois institutions dans la mise en œuvre des mandats qui leur ont été confiés respectivement par le traité de Lisbonne,
 - une coopération administrative est instituée, propre à générer des économies à travers un renforcement de l'appui du personnel aux missions politiques essentielles, des synergies en matière de sécurité et d'accès aux bâtiments, la désignation du Parlement en tant que fournisseur standard de services d'interprétation, l'amélioration de la coopération en ce qui concerne l'utilisation des salles de réunion, une coopération dans le domaine de l'informatique, et enfin un accès mutuel aux cantines.
- iii) Étude de la possibilité de proposer des capacités d'interprétation aux autres institutions en dehors des périodes de pointe — L'accord qui doit être signé avec les deux comités consultatifs prévoit que le Parlement devienne le fournisseur standard de services d'interprétation des comités. D'autres accords de coopération sont en préparation avec d'autres institutions.

⁽¹⁾ L'accord de coopération a été signé entre les trois institutions en février 2014.

- iv) Étude de la possibilité d'une externalisation complète des paiements à l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels — Le groupe de travail a proposé le remplacement de Streamline, le système principal de gestion des ressources humaines au Parlement, par Sysper2, le système utilisé par pratiquement toutes les institutions européennes. Ce remplacement constituera une mesure supplémentaire de coopération interinstitutionnelle et permettra à l'administration du personnel de se concentrer sur ses tâches centrales et d'économiser des ressources par le développement de synergies et des économies d'échelle.
- v) Mise en place d'une structure plus efficace du rythme de travail du Parlement — Des propositions visant à mettre en place une structure plus efficace du rythme de travail du Parlement ont été élaborées par le groupe de travail commun. Les propositions qui relèvent de la compétence de la conférence des présidents ont également été transmises à cet organe ainsi qu'à l'ensemble des groupes politiques.
- vi) Préparation à un Parlement «zéro papier» lorsque cela est possible, au moyen de bonnes pratiques et de la mise en œuvre complète du projet de réunions avec dossiers en ligne («e-meeting») — Le groupe de travail s'est également penché sur la question d'une évolution vers un Parlement «sans papier». Le Bureau a ainsi pu décider la généralisation des bonnes pratiques «zéro papier» des commissions Environnement et Relations internationales, visant à réduire le nombre de versions des documents de travail distribués en format papier et à distribuer le procès-verbal uniquement sur format électronique. Les économies annuelles correspondantes attendues seront de 21,5 millions de feuilles de papier et de 648 000 EUR par an. Cette mesure permettra également de réduire l'empreinte carbone de 73 tonnes par an.
- vii) Mise en place d'un système d'interprétation à la demande des députés pour les réunions autres que la plénière — Le nouveau Parlement devra déterminer ses besoins réels en matière d'interprétation et pourrait présenter de nouvelles propositions en vue d'une utilisation plus efficace des capacités d'interprétation disponibles en interne et fournies par du personnel indépendant.

E.3. Gestion des ressources humaines

- 145. Les préparatifs relatifs à la mise en œuvre des nouvelles dispositions statutaires ont été poursuivis tout au long de l'année 2013. La quasi-totalité des nouvelles dispositions s'appliquant à partir du 1^{er} janvier 2014, la révision des règles existantes, de certaines procédures ainsi que des systèmes informatiques a été menée dans un délai très court. Ces travaux (notamment l'adaptation du cadre législatif ainsi que les travaux informatiques) se poursuivront pour partie en 2014 pour les domaines jugés non prioritaires en 2013.
- 146. Par ailleurs, en préparation du changement de législature, des mesures ont été prises pour organiser la gestion de la fin des contrats de quelque 1 700 assistants parlementaires accrédités (APA), l'accompagnement de ces agents dans leurs démarches administratives et l'intégration de plusieurs centaines de nouveaux APA, et pour accompagner les démarches qui devraient être effectuées par les groupes politiques si les résultats des élections européennes de 2014 devaient entraîner des modifications significatives dans la composition des secrétariats de certains groupes. Ainsi, une plate-forme de chargement de documents APA-People a été mise en place, de même que des guichets «Départs» et «Arrivées» ouverts sur une large période en vue de fournir un meilleur accompagnement dans leurs démarches aux assistants parlementaires ainsi qu'aux agents des groupes politiques.

E.4. Gestion des documents et des archives

- 147. Lors de sa réunion du 2 juillet 2012, le Bureau a adopté le nouveau modèle de gestion des documents et des archives. Ce modèle se base sur l'identification des diverses étapes dans la période de vie des documents et sur une gestion appropriée de l'ensemble du cycle. Il permet également au Parlement de se conformer plus facilement aux règles régissant l'accès du public aux documents.
- 148. Les modalités d'application des règles sur la gestion documentaire ont été préparées. Le Bureau a approuvé, lors de sa réunion du 15 avril 2013, la décision sur le traitement des documents confidentiels au sein du PE et adopté, le 10 juin 2013, le rapport annuel relatif à la gestion des documents classifiés. Le Conseil a donné son accord sur les aspects techniques relatifs aux travaux à réaliser pour la création d'une salle de lecture sécurisée qui est aujourd'hui opérationnelle.

F. Évolution d'ensemble de la structure du secrétariat général (groupes politiques inclus)

- 149. Au total, 59 nouveaux postes ont été créés en 2013 afin de couvrir les grands besoins résumés comme suit:

Internalisation de prestations liées aux TIC (technologies de l'information et de la communication):

30 postes

Mise en œuvre des projets immobiliers, notamment la construction du bâtiment KAD et autres projets en cours:	15 postes
Renforcement DG COMM (direction Ressources et bureau d'information à Chypre):	5 postes
Renforcement de la commission REGI:	5 postes
Renforcement DG PRES:	3 postes
Poste temporaire pour le secrétariat des députés non inscrits:	1 poste

150. Les principales modifications apportées à l'organigramme et à la gestion du Parlement sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11

Résumé des restructurations du secrétariat général en 2013

Direction générale	Restructuration et modernisation
DG PRES Présidence	<p>Quatre postes de chefs d'unité ont été pourvus, à savoir ceux des unités «Administration des députés» et «Informations classifiées» (DIR F) et, le 1^{er} décembre 2013, des unités «Politiques structurelles et de cohésion» et «Politiques économique et scientifique» (ex-DIR C/DG EPRS). Tous les postes d'encadrement et de <i>mid-management</i> sont désormais pourvus à l'exception du poste de chef d'unité restant vacant à l'unité «Stratégie et coordination» (DIR C/DG EPRS).</p> <p>Le 20 mai 2013, le Bureau a décidé une réorganisation de la structure du secrétariat général qui prévoit, notamment, la création d'une fonction de secrétaire général adjoint indépendante de la fonction de directeur général de la DG PRES, la création d'une DG EPRS et la création d'une DG Sécurité. Les deux DG EPRS et SAFE ont été mises en place respectivement le 1^{er} novembre 2013 et le 1^{er} décembre 2013. En revanche, la séparation de la fonction de secrétaire général adjoint et de directeur général de la DG PRES ne deviendra opérationnelle que dans le courant du premier semestre 2014.</p>
DG IPOL Politiques internes	<p>Après dix-huit mois d'activité, le mandat de la commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment des capitaux (CRIM) a été abrogé lors d'un vote en plénière le 23 octobre 2013 et son secrétariat a été dissous.</p> <p>La direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne (direction G) a été détachée de la DG IPOL puis fusionnée avec la bibliothèque pour former la nouvelle DG EPRS. La direction G de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne (qui fait à présent partie de la DG EPRS) est devenue pleinement opérationnelle et une unité supplémentaire a été mise en place afin de renforcer encore la capacité d'expertise du Parlement.</p>
DG EPRS Services de recherche parlementaire	La DG EPRS a été mise en place le 1 ^{er} novembre 2013 (voir ci-dessus DG PRES et DG IPOL).
DG COMM Communication	<p>Une nouvelle «unité de soutien des bureaux d'information» a été créée au sein de la direction B afin d'appuyer la directrice dans la gestion des ressources humaines des bureaux d'information. À la suite d'une décision du groupe de travail du Bureau, la fonction d'animateur de communauté a été instaurée dans chaque bureau d'information afin de renforcer la présence du Parlement sur les médias sociaux de chaque État membre.</p>
DG INLO Infrastructures et logistique	<p>Au 1^{er} janvier 2013, l'unité «Huissiers» a été scindée en 2 unités distinctes (huissiers d'étage et huissiers de conférence).</p> <p>Le projet de guichet unique («One Stop Shop») a été activement préparé au cours de l'exercice 2013. Ce service sera mis en place début 2014 avec pour objectif d'être pleinement opérationnel après les élections. Les postes de cette nouvelle unité ont été rendus disponibles au moyen d'un redéploiement interne au sein de la direction.</p>

Direction générale	Restructuration et modernisation
DG TRAD Traduction	<p>Le 1^{er} janvier 2014, à la suite d'une décision prise en décembre 2013, tous les travaux de gestion de la qualité ont été transférés du service «Qualité» de l'unité du planning à l'unité du multilinguisme et des relations externes, qui est désormais l'unique point de contact pour tous les aspects liés à la qualité. Cette concentration des activités garantira un service plus efficace et une meilleure intégration des retours d'information des demandeurs dans les initiatives des coordinateurs de la qualité.</p> <p>Une modification importante est intervenue dans l'unité croate en 2013, qui dispose à présent de 5 traducteurs fonctionnaires, de 21 agents temporaires et contractuels et de 10 assistants temporaires. Les entretiens destinés à recruter des lauréats figurant sur la liste de réserve se poursuivent et un second concours est actuellement organisé. Le processus de nomination du chef d'unité et du coordinateur de la qualité est en cours.</p>
DG INTE Interprétation	<p>L'unité de la formation en ligne, créée en août 2012, est désormais complètement opérationnelle, le chef d'unité a été nommé et prendra ses fonctions début 2014. (En 2013, l'unité a été dirigée par le chef de l'unité du multilinguisme, faisant fonction.)</p>
DG ITEC Innovation et support technologique	<p>L'année 2013 a été marquée par la poursuite de la réorganisation de la direction A — Technologies de l'information.</p> <p>Une restructuration visant à séparer les activités de gestion des matériels de celles de gestion des infrastructures de communication a pris réellement effet à partir du mois d'octobre 2013 et s'est progressivement mise en place tout au long du dernier trimestre 2013.</p> <p>Quatre chefs d'unité ont été recrutés et nommés.</p> <p>La mise en œuvre de l'exercice d'internalisation a débuté avec la création des 30 postes supplémentaires de 2013 et la réduction des consultants intra-muros: 60 % de ces nouveaux postes ont été pourvus en 2013 et la DG ITEC devra désormais, pour la plupart des autres postes, avoir recours aux autres filières (nouvelles listes de réserve, agents temporaires) en vue de compléter leur pourvoi.</p>
DG SAFE Sécurité	<p>La DG SAFE a été mise en place le 1^{er} décembre 2013 (voir ci-dessus DG PRES).</p>

ANNEXE I

RELEVÉ DES VIREMENTS C AU COURS DE L'EXERCICE 2013

					(EUR)	
N°	Au/du chapitre/article/poste		Intitulé	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant	
C1	du poste	1 0 8	Réserve EMAS		- 1 000 000	
	au chapitre	2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER			
	aux postes	2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	100 000		
		2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	200 000		
		2 1 4 0	Matériel et installations techniques	250 000		
		2 1 6 0	Matériel de transport	420 000		
	au chapitre	3 2	EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION			
au poste	3 2 0 0	Acquisition d'expertise	30 000			
C3	du poste	1 2 0 0	Rémunérations et indemnités		- 110 000	
	au chapitre	1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES			
	au poste	1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	110 000		
C4	du poste	1 4 0 2	Interprètes de conférence		- 1 734 000	
	au chapitre	3 2	EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION			
	au poste	3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	1 734 000		
C5	du poste	1 4 2 0	Prestations externes		- 150 000	
	au chapitre	3 2	EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION			
	au poste	3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	150 000		
C7	du chapitre	1 0 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS		- 1 760 000	
	au chapitre	2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER			
	au poste	2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	1 760 000		

					(EUR)
N°	Au/du chapitre/article/poste		Intitulé	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
C8	du poste	2 3 5 0	Télécommunications		- 1 500 000
	au chapitre	2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER		
	au poste	2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	940 000	
	au poste	2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	560 000	
C9	du poste	1 0 0 6	Indemnité de frais généraux		- 128 650
	du poste	1 0 1 0	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales		- 321 350
	du poste	1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés		- 130 000
	du poste	1 0 2 0	Indemnités transitoires		- 500 000
	du poste	1 0 3 1	Pensions d'invalidité		- 20 000
	du poste	3 0 0 0	Frais de missions et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel		- 1 600 000
	au chapitre	1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION		
	au poste	1 0 0 5	Autres frais de voyage	1 100 000	
	au poste	1 0 3 0	Pensions d'ancienneté	1 600 000	
C10	du chapitre	1 0 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS		- 6 074 000
	au chapitre	4 2	DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE		
	au poste	4 2 2 0	Assistance parlementaire	6 074 000	
C11	du poste	1 0 2 0	Indemnités transitoires		- 60 000
	au chapitre	1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION		
	au poste	1 0 5 0	Cours de langues et d'informatique	60 000	

					(EUR)
N°	Au/du chapitre/article/poste		Intitulé	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
C12	du chapitre	1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION		- 2 211 500
	du chapitre	1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES		- 7 800 000
	du chapitre	1 4	AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES		- 7 476 000
	du chapitre	1 6	AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION		- 968 600
	du chapitre	2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES		- 12 983 900
	du chapitre	2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER		- 351 800
	du chapitre	2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT		- 2 043 500
	du chapitre	3 0	RÉUNIONS ET CONFÉRENCES		- 762 000
	du chapitre	3 2	EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION		- 2 667 935
	du chapitre	4 0	DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES		- 256 000
	du chapitre	4 2	DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE		- 2 400 000
	du chapitre	1 0	AUTRES DÉPENSES		- 14 078 765
	au poste	2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	54 000 000	
Total des montants transférés par virement de type C				69 088 000	- 69 088 000

ANNEXE II

RELEVÉ DES VIREMENTS P AU COURS DE L'EXERCICE 2013

(EUR)

N°	Chapitre/Article/Poste	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
P1	<u>À l'intérieur de l'article 4 2 2</u>		
	du poste 4 2 2 0 Assistance parlementaire		- 500 000
	au poste 4 2 2 2 Différences de change	500 000	
P2	<u>À l'intérieur de l'article 2 0 0</u>		
	du poste 2 0 0 1 Redevances emphytéotiques		- 900 000
	au poste 2 0 0 5 Construction d'immeubles	900 000	
P3	<u>À l'intérieur de l'article 1 4 2</u>		
	du poste 1 4 2 0 Prestations externes		- 34 000
	au poste 1 4 2 2 Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	34 000	
P4	<u>À l'intérieur de l'article 3 2 4</u>		
	du poste 3 2 4 9 Échanges d'informations avec les parlements nationaux		- 100 000
	au poste 3 2 4 5 Organisation de colloques, séminaires et actions culturelles	100 000	
P5	<u>À l'intérieur de l'article 2 1 0</u>		
	du poste 2 1 0 0 Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation		- 4 829 500
	au poste 2 1 0 2 Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	4 829 500	

				(EUR)	
N°	Chapitre/Article/Poste			Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
P6	<u>À l'intérieur de l'article 1 6 5</u>				
	du poste	1 6 5 4	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées		- 300 000
	au poste	1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	300 000	
	<u>À l'intérieur de l'article 3 0 4</u>				
	du poste	3 0 4 3	Frais divers d'organisation des assemblées parlementaires, des délégations interparlementaires et autres délégations		- 115 000
	au poste	3 0 4 0	Frais divers de réunions internes	115 000	
	<u>À l'intérieur de l'article 3 2 4</u>				
	du poste	3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne		- 85 000
	du poste	3 2 4 9	Échanges d'informations avec les parlements nationaux		- 15 000
	au poste	3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	100 000	
P7	<u>À l'intérieur de l'article 1 4 2</u>				
	du poste	1 4 2 0	Prestations externes		- 220 000
	au poste	1 4 2 2	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	220 000	
P8	<u>À l'intérieur de l'article 3 2 4</u>				
	du poste	3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne		- 500 000
	au poste	3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	500 000	
P9	<u>À l'intérieur de l'article 3 2 4</u>				
	du poste	3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne		- 2 000 000
	au poste	3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	2 000 000	
P10	<u>À l'intérieur de l'article 4 2 2</u>				
	du poste	4 2 2 2	Différences de change		- 200 000
	au poste	4 2 2 0	Assistance parlementaire	200 000	
Total des montants transférés par virement P				9 798 500	- 9 798 500

ANNEXE III

EXECUTION DES CREDITS DE 2013

(EUR)						
Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	Utilisation
1 0 0 0	Indemnités	71 393 074	- 1 800 000	69 593 074	69 543 044	99,9 %
1 0 0 4	Frais de voyages ordinaires	72 343 140	0	72 343 140	72 343 140	100,0 %
1 0 0 5	Autres frais de voyage	5 054 639	1 100 000	6 154 639	6 154 639	100,0 %
1 0 0 6	Indemnité de frais généraux	39 388 525	- 268 650	39 119 875	39 090 705	99,9 %
1 0 0 7	Indemnités de fonctions	184 000	- 7 390	176 610	173 610	98,3 %
1 0 1 0	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales	2 769 000	- 527 460	2 241 540	2 215 739	98,8 %
1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	384 000	- 130 000	254 000	209 017	82,3 %
1 0 2 0	Indemnités transitoires	800 000	- 560 000	240 000	183 008	76,3 %
1 0 3 0	Pensions d'ancienneté	10 818 000	1 600 000	12 418 000	11 941 558	96,2 %
1 0 3 1	Pensions d'invalidité	395 000	- 78 000	317 000	278 102	87,7 %
1 0 3 2	Pensions de survie	2 820 000	0	2 820 000	2 692 561	95,5 %
1 0 3 3	Régime de pension volontaire des membres	31 000	0	31 000	29 327	94,6 %
1 0 5 0	Cours de langues et d'informatique	500 000	60 000	560 000	560 000	100,0 %
1 0 9 0	Crédit provisionnel	0	0	0	0	—
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	577 124 909	- 6 410 000	570 714 909	570 669 888	100,0 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	400 000	- 200 000	200 000	200 000	100,0 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	4 460 000	- 1 300 000	3 160 000	3 160 000	100,0 %
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	391 400	110 000	501 400	462 019	92,1 %

(EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	Utilisation
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires	552 000	0	552 000	507 442	91,9 %
1 2 4	Crédit provisionnel	0	0	0	0	—
1 4 0 0	Autres agents	38 578 161	- 1 200 000	37 378 161	37 296 239	99,8 %
1 4 0 2	Interprètes de conférence	53 000 000	- 3 400 000	49 600 000	49 599 377	100,0 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	8 097 950	- 1 455 000	6 642 950	6 444 637	97,0 %
1 4 0 6	Observateurs	447 449	- 135 000	312 449	312 000	99,9 %
1 4 2 0	Prestations externes	15 800 000	- 3 424 000	12 376 000	11 904 661	96,2 %
1 4 2 2	Activités de coopération inter-institutionnelle dans le domaine linguistique	374 000	254 000	628 000	625 189	99,6 %
1 4 4	Crédit provisionnel	0	0	0	0	—
1 6 1 0	Frais de recrutement	378 850	- 75 000	303 850	303 850	100,0 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	4 850 000	0	4 850 000	4 682 180	96,5 %
1 6 3 0	Service social	718 000	- 75 000	643 000	607 907	94,5 %
1 6 3 1	Mobilité	1 000 000	- 100 000	900 000	727 372	80,8 %
1 6 3 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	305 000	0	305 000	298 817	98,0 %
1 6 5 0	Service médical	1 285 000	- 178 600	1 106 400	1 106 111	100,0 %
1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	3 960 000	300 000	4 260 000	4 260 000	100,0 %
1 6 5 4	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	6 683 000	- 840 000	5 843 000	5 843 000	100,0 %
2 0 0 0	Loyers	33 032 000	- 1 248 900	31 783 100	31 684 764	99,7 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	16 141 000	53 100 000	69 241 000	69 236 000	100,0 %
2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers	0	0	0	0	—

(EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	Utilisation
2 0 0 5	Construction d'immeubles	7 213 000	900 000	8 113 000	8 065 316	99,4 %
2 0 0 7	Aménagement des locaux	39 459 000	- 2 550 000	36 909 000	36 326 338	98,4 %
2 0 0 8	Gestion immobilière spécifique	4 210 000	- 455 000	3 755 000	3 434 255	91,5 %
2 0 2 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	57 264 000	- 3 910 000	53 354 000	51 891 984	97,3 %
2 0 2 4	Consommations énergétiques	18 975 000	- 400 000	18 575 000	17 786 997	95,8 %
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	36 043 268	- 4 320 000	31 723 268	31 097 983	98,0 %
2 0 2 8	Assurances	991 000	- 100 000	891 000	812 974	91,2 %
2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	33 016 000	- 2 068 100	30 947 900	30 792 197	99,5 %
2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	67 651 088	5 586 300	73 237 388	72 984 023	99,7 %
2 1 2 0	Mobilier	3 232 500	- 50 000	3 182 500	3 090 732	97,1 %
2 1 4 0	Matériel et installations techniques	19 585 000	- 10 000	19 575 000	19 109 021	97,6 %
2 1 6 0	Matériel de transport	6 068 000	420 000	6 488 000	5 829 931	89,9 %
2 3 0 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	2 339 500	0	2 339 500	2 292 797	98,0 %
2 3 1 0	Charges financières	75 000	- 38 000	37 000	16 500	44,6 %
2 3 2 0	Frais juridiques et dommages	1 714 000	- 610 000	1 104 000	956 160	86,6 %
2 3 5 0	Télécommunications	7 421 000	- 1 500 000	5 921 000	4 670 510	78,9 %
2 3 6 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	357 000	- 20 000	337 000	236 631	70,2 %
2 3 7 0	Déménagements	1 100 000	- 330 400	769 600	731 303	95,0 %
2 3 8 0	Autres dépenses de fonctionnement administratif	661 500	0	661 500	626 298	94,7 %

(EUR)						
Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	Utilisation
2 3 9	Compensation des émissions de carbone du Parlement européen	1 064 000	- 1 045 100	18 900	17 823	94,3 %
3 0 0 0	Frais de missions et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel	27 616 000	- 1 600 000	26 016 000	25 725 512	98,9 %
3 0 2 0	Frais de réception et de représentation	1 361 350	- 216 000	1 145 350	885 621	77,3 %
3 0 4 0	Frais divers de réunions internes	2 600 000	115 000	2 715 000	2 715 000	100,0 %
3 0 4 2	Réunions, congrès et conférences	1 405 000	- 345 000	1 060 000	816 577	77,0 %
3 0 4 3	Frais divers d'organisation des assemblées parlementaires, des délégations interparlementaires et autres délégations	1 473 000	- 260 000	1 213 000	605 103	49,9 %
3 0 4 9	Frais de prestations de l'agence de voyages	2 124 660	- 56 000	2 068 660	2 068 660	100,0 %
3 2 0 0	Acquisition d'expertise	11 530 000	- 1 568 335	9 961 665	9 086 345	91,2 %
3 2 2 0	Dépenses de documentation et de bibliothèque	4 927 111	- 501 600	4 425 511	4 302 893	97,2 %
3 2 2 2	Dépenses de fonds d'archives	1 965 000	0	1 965 000	1 933 710	98,4 %
3 2 3	Relations avec les parlements des pays tiers et promotion de la démocratie parlementaire	750 000	- 100 000	650 000	413 470	63,6 %
3 2 4 0	Journal officiel	4 000 000	0	4 000 000	3 999 500	100,0 %
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	5 175 000	150 000	5 325 000	5 241 324	98,4 %
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	23 755 900	1 834 000	25 589 900	25 453 635	99,5 %
3 2 4 3	Parliamentarium — Centre des visiteurs du Parlement européen	3 916 000	0	3 916 000	3 844 123	98,2 %

(EUR)						
Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	Utilisation
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	29 996 000	2 000 000	31 996 000	31 667 743	99,0 %
3 2 4 5	Organisation de colloques, séminaires et actions culturelles	6 830 300	85 000	6 915 300	6 721 656	97,2 %
3 2 4 6	Chaîne télévisuelle parlementaire (Web TV)	8 000 000	0	8 000 000	7 999 400	100,0 %
3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne	6 400 000	- 3 038 000	3 362 000	3 360 695	100,0 %
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	20 133 700	500 000	20 633 700	20 533 306	99,5 %
3 2 4 9	Échanges d'informations avec les parlements nationaux	475 000	- 115 000	360 000	283 329	78,7 %
3 2 5	Dépenses afférentes aux bureaux d'information	1 100 000	0	1 100 000	830 902	75,5 %
4 0 0 0	Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non-inscrits	58 750 000	- 48 000	58 702 000	58 697 494	100,0 %
4 0 2 0	Financement des partis politiques européens	21 794 200	- 208 000	21 586 200	21 585 794	100,0 %
4 0 3 0	Financement des fondations politiques européennes	12 400 000	0	12 400 000	12 400 000	100,0 %
4 2 2 0	Assistance parlementaire	185 299 000	3 474 000	188 773 000	187 638 380	99,4 %
4 2 2 2	Différences de change	500 000	200 000	700 000	662 641	94,7 %
4 4 0 0	Frais de réunion et autres activités des anciens députés	200 000	0	200 000	200 000	100,0 %
4 4 2 0	Coûts des réunions et autres activités de l'Association parlementaire européenne	175 000	0	175 000	175 000	100,0 %
10 0	Crédits provisionnels	12 912 765	- 12 912 765	0	0	—
10 1	Réserve pour imprévus	9 000 000	- 9 000 000	0	0	—
10 3	Réserve pour l'élargissement	0	0	0	0	—

(EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	Utilisation
10 4	Réserve pour la politique d'information et de communication	0	0	0	0	—
10 5	Crédit provisionnel pour immeubles	0	0	0	0	—
10 6	Réserve pour projets prioritaires en cours de développement	0	0	0	0	—
10 8	Réserve EMAS	1 000 000	- 1 000 000	0	0	—
TOTAL		1 750 463 939	0	1 750 463 939	1 735 963 486	99,2 %

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications de l'Union européenne
2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR